

DE L'INVISIBLE DÉTRESSE À LA DÉTRESSE DES INVISIBLES

Isolement des femmes en Bourgogne-Franche-Comté :
mise en lumière et défis à relever



SOMMAIRE



Un isolement,
des isolements
Page 4



Isolements : causes
mutiples et effets
de genre
Page 11



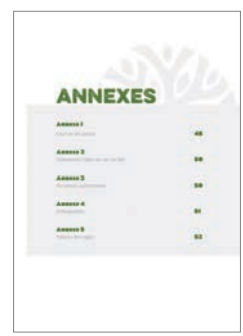
Effets domino
et renoncements
en chaîne
Page 25



Covid-19 et confine-
ments : effets "loupe"
et isolements amplifiés
Page 30



Préconisations
Page 34



Annexes
Page 47



Déclarations
Page 55

Par lettre de saisine du 25 avril 2019, la présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a demandé au Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) de travailler sur le sujet suivant : "Isolement et monoparentalité : comment ces formes de précarité agissent-elles sur la situation financière et sanitaire des femmes et des personnes dont elles ont la charge, en Bourgogne-Franche-Comté ? Quelles stratégies correctives peuvent être préconisées à court, moyen et long terme ?".

En accord avec la présidente du Conseil régional, le CESER a proposé de travailler sur ce sujet en deux temps. En janvier 2020, il a adopté un rapport intitulé "Femmes et monoparentalité un double constat d'inégalités". Le travail réalisé sur ce premier volet de la saisine a notamment permis de mieux identifier les nombreuses situations de monoparentalité s'accompagnant d'une nette tendance à l'augmentation de la pauvreté pour les femmes et formuler des préconisations après avoir auditionné plusieurs personnes concernées via le Conseil consultatif régional des personnes accueillies (CRPA) et le chantier d'insertion Ethicofil. Après s'être intéressé aux femmes en situation de monoparentalité, le CESER a ainsi réalisé le présent rapport portant sur l'isolement des femmes qui s'inscrit également dans le droit fil de ses travaux précédents concernant différentes évolutions sur les territoires de Bourgogne-Franche-Comté et leurs habitants (accès aux soins, précarité et pauvreté, déplacements, conditions de vie).

Plusieurs constats préliminaires ont orienté la réflexion. L'isolement est un sujet délicat à aborder car la difficulté consiste à mieux repérer les personnes isolées sans pour autant toujours savoir où les situer et comment les atteindre. L'isolement est, par ailleurs, souvent associé à la solitude. Pour rester centré sur le sujet de l'isolement, le CESER a délibérément choisi de ne pas aborder celui de la solitude. Face à ces constats, plusieurs questions sont survenues : dans quelle mesure les femmes sont davantage touchées par l'isolement dans leurs parcours de vie, et ce, quels que soient leur âge ou leur place dans la société ? Dès lors, comment mieux identifier l'isolement des femmes pour avoir un meilleur accès aux personnes isolées tout en leur permettant de mieux connaître leurs droits, les services à leur disposition ?

Plusieurs enjeux se sont dessinés au fil de cette réflexion qui a cheminé dans un contexte très particulier et mouvant : crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19, confinements successifs et nombreuses conséquences socio-économiques qui ont révélé ou amplifié de multiples situations d'isolement durant les années 2020 et 2021. Toutes ces mutations en cours viennent une fois de plus (ré)interroger de nombreuses trajectoires de vie et en parallèle les politiques publiques, les institutions, les structures d'accompagnement.

L'objet de ce rapport est de présenter différents facteurs contribuant à l'isolement des femmes en donnant à voir l'importance des lieux et cadres de vie pour ensuite mettre en lumière des parcours de vie marqués par de multiples ruptures. Ces éléments permettent ainsi de mieux appréhender les conséquences de ces isolements - et des renoncements qui sont très souvent liés - sur la situation financière et sanitaire des femmes ainsi que les conséquences sur les personnes dont elles ont la charge en Bourgogne-Franche-Comté. Le CESER tient à préciser que si plusieurs formes d'isolement de femmes sont identifiées, elles ne sont pas toutes étudiées dans ce rapport.

Enfin, le CESER s'est nourri d'actions et de réflexions partagées lors d'auditions et de témoignages pour construire ses préconisations. La commission Cadre de Vie-Société, sous la présidence d'Yves Bard, tient d'ailleurs à remercier l'ensemble des personnes auditionnées et/ou mobilisées pour leur disponibilité et leur réactivité.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du 1^{er} juin 2021.

Dans quelle mesure les femmes sont davantage touchées par l'isolement dans leurs parcours de vie et ce, quels que soient leur âge ou leur place dans la société ?

UN ISOLEMENT, DES ISOLEMENTS



Au préalable, il convient de distinguer l'isolement de la solitude même si ces deux états sont présentés comme des synonymes et souvent associés dans différentes publications ou parfois entremêlés selon les situations des personnes au cours de leur vie. De manière générale, la solitude est définie comme "l'état de quelqu'un qui est seul momentanément ou habituellement" ou encore "l'état de quelqu'un qui est psychologiquement seul" tandis que l'isolement est décrit comme "l'état de quelqu'un qui vit isolé ou qui est moralement seul" ou encore la "séparation d'un individu - ou d'un groupe d'individus - des autres membres de la société"⁽¹⁾. L'INSEE considère par exemple que l'isolement relationnel se caractérise par un nombre d'interlocuteurs hebdomadaires inférieurs à 4, hors interactions au sein du ménage.



Dans son ouvrage intitulé *Une vie à soi. Nouvelles formes de solitude au féminin*, la sociologue Erika Flahault revient sur la distinction entre l'isolement et la solitude. Elle signale tout d'abord que "l'isolement se mesure à la rareté des liens et au rétrécissement du réseau relationnel" et fait ainsi référence aux rappels effectués par le linguiste Alain Rey sur l'étymologie du mot isolement renvoyant à l'idée de séparer, de "rendre comme une île". Erika Flahault rappelle ensuite que l'isolement "comporte toute une graduation du relâchement des liens sociaux, depuis la simple diminution du nombre et de l'intensité des contacts, jusqu'à leur réduction à l'extrême. L'individu ici ne demande qu'à participer, les circonstances l'en empêchent. Ces circonstances pouvant être

(1) Dictionnaire Larousse.

sociales, économiques ou politiques, mais aussi physiques ou psychologiques." À l'inverse, elle rappelle que "la solitude a un caractère plus subjectif. (...) Affective, intellectuelle, morale ou même physique, la solitude est multiple et différemment vécue selon les lieux, les milieux et les histoires." Michel Billé, sociologue spécialisé dans les questions relatives aux handicaps et à la vieillesse, va plus loin dans cette différenciation entre isolement et solitude : "Inévitable solitude, elle est constitutive de la condition humaine et peut même devenir enviable, elle est même nécessaire parfois pour que l'intime puisse exister... Redoutable isolement, il est en effet fragilisation ou rupture du lien social, des relations sociales, affectives, amicales, etc."

LES MULTIPLES FACETTES DE L'ISOLEMENT

Dans son étude annuelle réalisée pour la Fondation de France, le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (Crédoc) estime qu'en janvier 2020 plus de 7 millions de personnes résidant en France sont en situation d'isolement relationnel⁽²⁾. À cela s'ajoute le constat d'un phénomène en progression "au sein de la société, non seulement par son ampleur, mais aussi par sa diffusion dans des catégories sociales auparavant moins touchées par l'isolement. Si les ménages modestes et les personnes âgées restent la cible privilégiée de l'isolement relationnel, les classes moyennes supérieures et les jeunes sont également de plus en plus concernés par le sujet."

Il s'agit ici de montrer à quel point l'isolement peut toucher n'importe quelle personne au cours de sa vie tant il recouvre différentes formes. Cela étant, plusieurs facteurs vont plus ou moins aggraver l'isolement, en fonction de l'âge, du sexe, du contexte socio-professionnel, familial et/ou conjugal.

Un individu peut être isolé physiquement ou géographiquement, selon le territoire habité, avec une faible autonomie de déplacement, un moindre accès aux transports collectifs et, de fait, aux services du quotidien (commerces alimentaires, services et administrations, équipements de santé, loisirs...). À cela s'ajoute, dans cette forme d'isole-

(2) Fondation de France - Crédoc, *10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression. Les solitudes en France*, édition 2020.

ment, l'éloignement des personnes entre elles lié à une faible densité de population. Les situations d'enclavement géographique peuvent également générer un isolement vis-à-vis des principaux bassins d'emploi. En Bourgogne-Franche-Comté, ces situations d'isolement physique ou géographique pourraient, a priori, être plus particulièrement observées dans une grande partie ouest de la région, très peu densément peuplée et confrontée aux enjeux de "l'hyper-ruralité" tels que pointés par l'INSEE : "enclavement géographique, vieillissement de la population, faibles ressources financières, manque d'équipements et de services...". Dans son ouvrage intitulé *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*³, le sociologue Benoît Coquard (auditionné dans le cadre de ce rapport) revient, par ailleurs, sur la distinction communément effectuée entre "les territoires ruraux dits attractifs" et "les campagnes en déclin" souvent implantées dans de vieilles régions industrielles où l'emploi et la population diminuent continuellement. Il évoque également le point suivant : "ceux qui restent sont plutôt celles et ceux qui n'ont pas les ressources nécessaires pour être mobiles." Cela étant, l'isolement s'observe également dans



les zones urbaines. Dans son étude de 2020 pour la Fondation de France, le Crédoc estime que les personnes isolées se distinguent peu du reste de la population en ce qui concerne leur lieu de vie : "un quart d'entre elles vivent en commune rurale contre 22% des Français. Les citadins sont aussi nombreux parmi les isolés que dans le reste de la population. Cette tendance a peu évolué en dix ans : l'étude de 2010

(3) COQUARD Benoît, *Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, Paris, La Découverte, 2019.

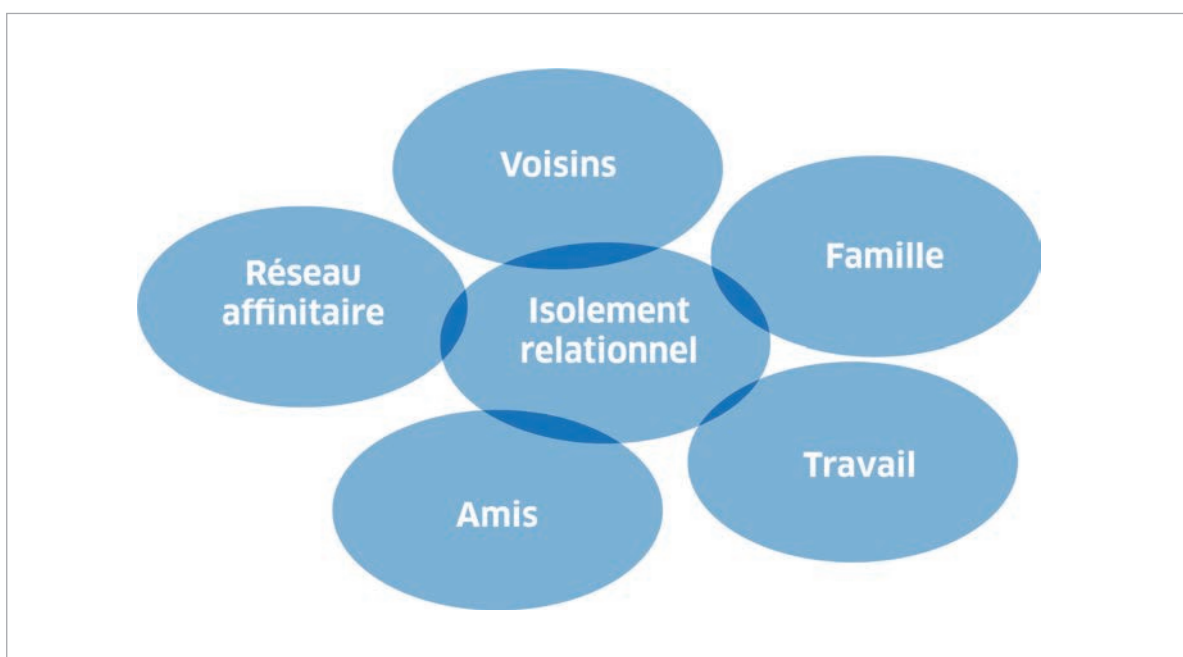


montrait que la part des personnes en situation d'isolement objectif était identique entre zones rurales et urbaines (...)". Autre regard sur l'isolement selon les territoires : en 2019, l'association Les Petits Frères des Pauvres⁴ publie un rapport consacré aux liens entre solitude, isolement des personnes âgées et territoires. L'étude constate notamment que l'isolement n'est pas provoqué par les mêmes facteurs à la campagne ou à la ville : "en zone urbaine, l'isolement est aggravé par des solidarités et des relations de voisinage amoindries. En zone rurale, les solidarités sont plus fortes mais c'est le manque de services du quotidien et de transports qui renforce l'isolement.". Dans cette étude, les ressentis d'isolement varient selon les régions. Ainsi, en région Bourgogne-Franche-Comté, 34% des personnes de 60 ans et plus interrogées déclarent se sentir seules (contre 27% en moyenne pour les régions hors Ile-de-France). Enfin, l'une des principales conclusions de cette étude est la suivante : "Si le ressenti de solitude n'est pas plus fréquent en zone urbaine qu'en zone rurale, il est cependant plus prononcé dans les petites agglomérations de 2 000 à 20 000 habitants, et dans les Quartiers politique de la ville (QPV). De tous les territoires

(4) Rapport Les Petits Frères des Pauvres #3, *Solitude et isolement des personnes âgées en France : quels liens avec les territoires ?*, septembre 2019.

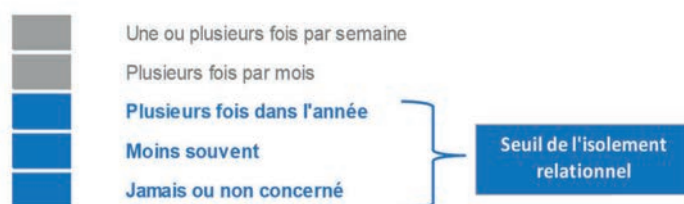
d'habitat étudiés, ces derniers sont ceux qui présentent le risque d'isolement le plus fort pour nos aînés avec un attachement moindre au logement (41% versus 57% en moyenne nationale), à la commune (27% versus 43% en moyenne nationale), et une crainte plus exacerbée de ne pas pouvoir vieillir sereinement."

L'isolement est aussi souvent présenté sous l'angle relationnel face à la faible fréquence des contacts sociaux avec d'autres adultes. Le Crédoc répertorie les interlocuteurs (hors ménage) en cinq grands réseaux de sociabilité : familial, professionnel, amical, affinitaire et de voisinage [voir les schémas ci-dessous].



Source : Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospective (MASSP) de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, *Les trois formes de solitudes - Vie seule, isolement et sentiment de solitude*, septembre 2017.

Figure 1 : « À quelle fréquence voyez-vous des membres de votre famille qui ne vivent pas avec vous, vos amis, vos voisins*, collègues de travail et membres d'une association ou d'un groupe ? »**



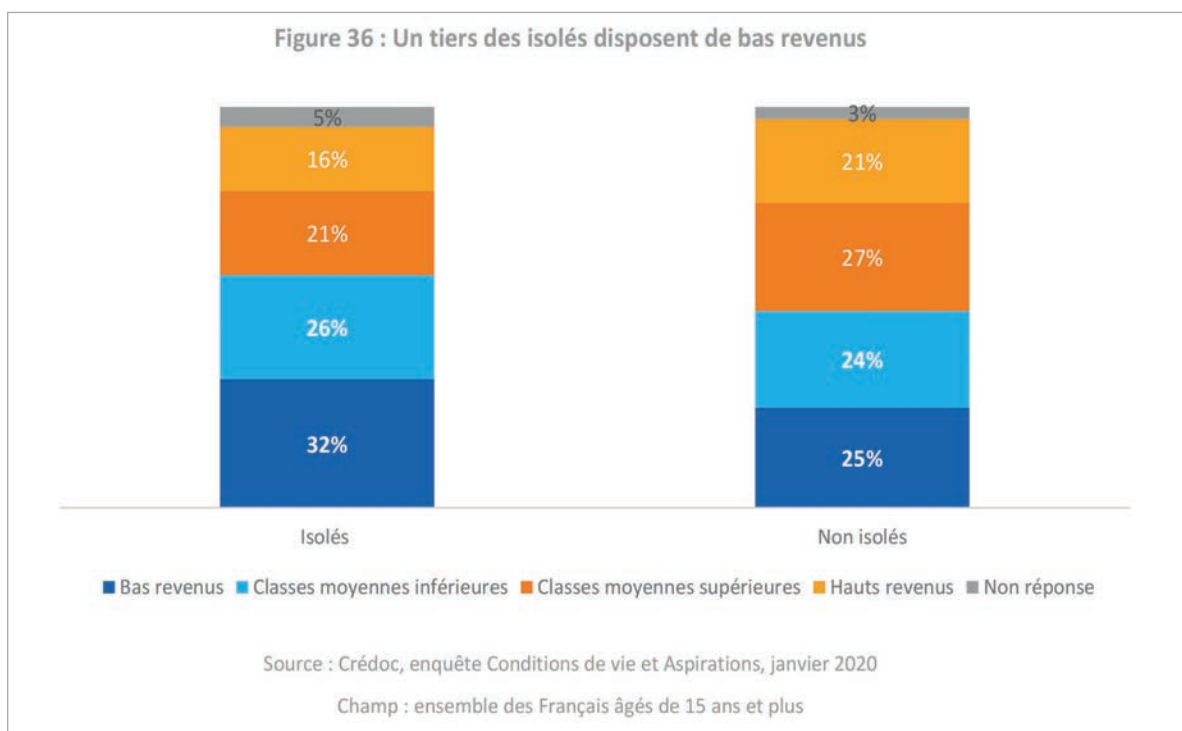
* La question concerne les échanges avec les voisins qui vont au-delà de la pure politesse, comme le fait de se dire « bonjour », ** Il s'agit des échanges en dehors du travail

Source : Fondation de France - Crédoc, *10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression. Les solitudes en France*, édition 2020.

Dans son rapport *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité* (juin 2017), le Conseil économique, social et environnemental (CESE)⁽⁵⁾ pointe les mécanismes de l'isolement social faisant interagir de nombreux facteurs. Il explique ainsi : "Le risque d'être isolé.e augmente très fortement avec l'âge, et le genre est un élément à prendre en compte quand il s'ajoute à d'autres déterminants. Si toutes les catégories socioprofessionnelles peuvent être affectées, la corrélation entre niveau socio-économique et isolement est établie. Les réseaux de sociabilité des personnes en situation de pauvreté sont moins divers et, dans ce contexte, les conséquences des ruptures sont plus radicales. Une même dynamique s'observe en ce qui concerne la monoparentalité qui, dans sa réalité quotidienne, peut provoquer l'isolement social. De la même façon, les maladies chroniques, les pathologies invalidantes, la perte d'autonomie et le handicap peuvent enfermer dans un processus de rupture".

L'étude 2020 du Crédoc pour la Fondation de France confirme que "ce lien entre précarité économique et isolement social est présent depuis dix ans. Depuis 2016, les bas revenus et les classes moyennes inférieures constituent à eux seuls près de 60% des isolés." [Voir les graphiques]. Autres profils de personnes davantage exposées au risque d'isolement relationnel : les personnes au chômage, les personnes au foyer et de plus en plus de jeunes en situation de précarité.

Dans une publication, l'INSEE⁽⁶⁾ pointe, quant à elle, le "cumul de difficultés socio-économiques et de mal-être" que recouvre l'isolement : "comparativement aux personnes non isolées, les personnes isolées de leur famille et de leur entourage sont moins diplômées, moins souvent en emploi, plus souvent retraitées, et plus souvent en situation de pauvreté monétaire ou de privation matérielle". De même, le sociologue Serge Paugam révélait déjà en 1991 dans quelle mesure "l'isolement, au sens d'un faible nombre

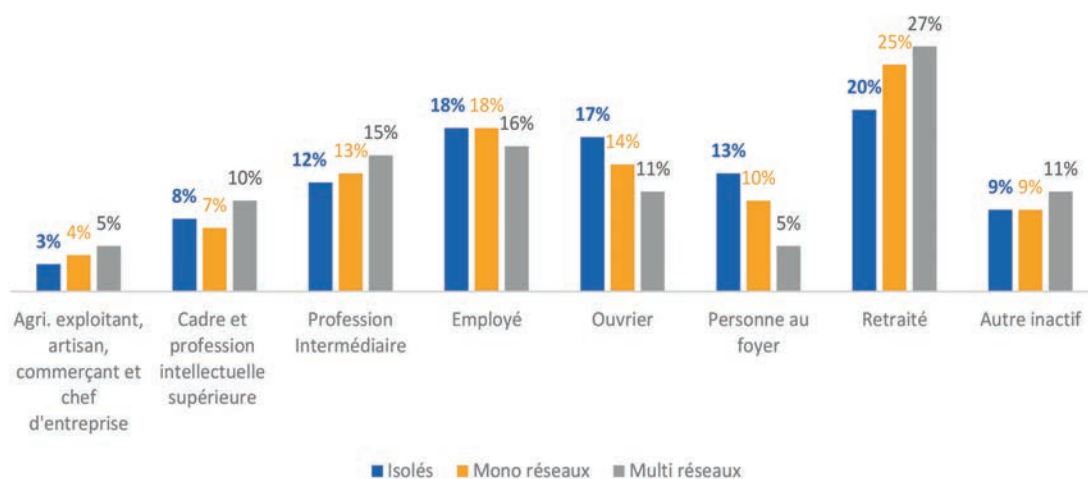


Source : Fondation de France – Crédoc, *10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression. Les solitudes en France*, édition 2020.

(5) CESE, *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*, juin 2017.

(6) INSEE, *3 % des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socio-économiques et de mal-être*, INSEE Première n°1770, septembre 2019.

Figure 37 : Répartition des individus selon la catégorie socioprofessionnelle et la situation d'isolement (cumul des années 2016, 2019 et 2020)*



Source : Crédoc, enquêtes Conditions de vie et Aspirations, 2016, 2019 et 2020

Champ : ensemble des Français âgés de 15 ans et plus

*Les données ne sont pas disponibles pour les années 2017 et 2018. L'enquête réalisée en 2018 par le Crédoc pour la Fondation de France ayant été réalisée en-dehors du baromètre Conditions de vie et aspirations

Source : Fondation de France – Crédoc, *10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression. Les solitudes en France*, édition 2020.

de relations peut conduire à une disqualification sociale" tandis que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) rappelait comment l'isolement peut nourrir un sentiment d'"invisibilité sociale".

Ces différentes données rejoignent les causes souvent multiples de l'isolement pointées par la Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospective (MASSP)⁷ dans une publication : "aux causes individuelles s'ajoutent des causes sociales et collectives. Aux causes de court terme, telles que l'émergence de nouvelles formes de précarité (...), s'ajoutent des causes de long terme telles que le vieillissement de la population et l'individualisation des modes de vie."

(7) Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospective (MASSP) de la Direction Générale de la Cohésion Sociale, "Les trois formes de solitudes - Vie seule, isolement et sentiment de solitude", septembre 2017.

ISOLEMENT DES FEMMES ET INÉGALITÉS STRUCTURELLES

Dans son rapport *Femmes et monoparentalité : un double constat d'inégalités* (janvier 2020), le CESER Bourgogne-Franche-Comté pointe déjà des inégalités accentuées par le genre pour les situations de monoparentalité. Une étude de l'INSEE Bourgogne-Franche-Comté (septembre 2019) rappelle ainsi que la monoparentalité concerne des femmes dans 80% des situations dans notre région, part qui n'a pas évolué depuis 1968.

Ces constats d'inégalités s'avèrent tout aussi prégnants pour l'isolement des femmes même si les données statistiques régionales genrées manquent encore pour le moment.

En Bourgogne-Franche-Comté, la population s'élève à 2 807 807 habitants au 1^{er} janvier 2021. Selon les recensements de la population 2016 et 2017, l'INSEE compte 1 442 700 femmes, soit 51,3% de la population régionale avec la répartition suivante par tranche d'âges. [cf. tableau page suivante].

Âge des femmes (répartition en %)	En Bourgogne- Franche-Comté	En France métropolitaine
Moins de 14 ans	17	18
15-24 ans	11	12
25-54 ans	37	38
55-64 ans	13	13
65 ans et plus	22	19

Source : présentation INSEE Bourgogne-Franche-Comté, conférence régionale "Précarités au féminin", janvier 2021.

Lors de sa présentation à l'occasion de la Conférence régionale de lutte contre la pauvreté "Précarités au féminin"⁸ en janvier 2021, l'INSEE indiquait par ailleurs que les femmes de la région Bourgogne-Franche-Comté sont globalement plus âgées qu'au plan national. À cela s'ajoutaient des données sur l'insertion socio-professionnelle avec des femmes moins présentes sur le marché du travail que les hommes, occupant moins souvent un emploi, moins souvent à la recherche d'un emploi ou encore des jeunes femmes âgées de 16 à 29 ans plus souvent en situation d'inactivité que les jeunes hommes.

Ces données sont à mettre en miroir avec l'étude annuelle du Crédoc, en 2020, qui démontre à quel point les inégalités de genre et l'isolement se renforcent mutuellement : "Les femmes isolées sont fortement exposées aux inégalités de genre qui continuent aujourd'hui à régir le marché du travail : lorsqu'elles n'en sont pas exclues et reléguées à la sphère domestique, elles sont plus nombreuses à occuper un statut d'emploi précaire, en contrat court et/ou à temps partiel." Ces différents constats révèlent des situations d'isolement chez les femmes, créées et accentuées par des inégalités de genre, qui restent ancrées sur des disparités constantes en matière de formation, d'emploi et de salaire. Des disparités récurrentes perdurent également au sein des couples face à des représentations traditionnelles et des déterminismes sociaux encore très présents. Au début des années 1990, dans un ouvrage collectif intitulé *Un mal invisible : l'isolement social des femmes*, plusieurs autrices

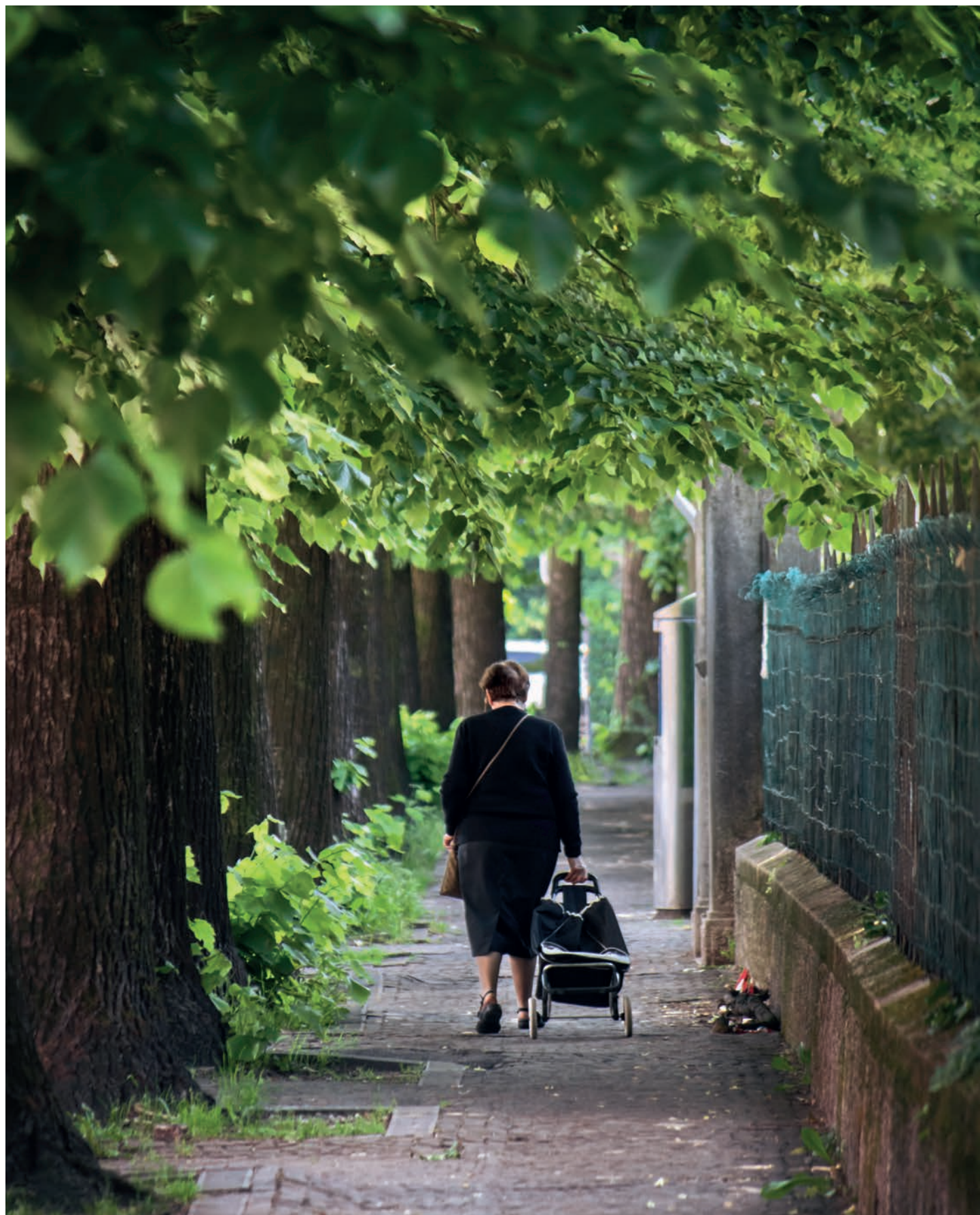
⁽⁸⁾ Organisée dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, cette quatrième conférence régionale des acteurs en Bourgogne-Franche-Comté était co-pilotée par le commissaire à la lutte contre la pauvreté et la directrice aux droits des femmes et à l'égalité femmes-hommes. Dans ce cadre, le CESER a participé à une table ronde "Maternité, parentalité, conjugalité" pour présenter son rapport "Femmes et monoparentalité".

québécoises estimaient déjà que l'isolement est "directement lié à la condition spécifique des femmes, au fait qu'elles sont totalement ou partiellement responsables des enfants, d'autres personnes dépendantes, du travail domestique. En d'autres mots, trop d'entre elles, quelle que soit leur place dans la société, n'ont pas d'identité propre". À travers les témoignages recueillis, l'isolement était perçu autrement par les femmes. Ainsi, "toutes les répondantes pensent que l'isolement se vit différemment, selon que l'on soit un homme ou une femme. Cela tient autant aux conditions socio-économiques, aux sphères d'activités respectives, qu'aux comportements, attitudes et valeurs entraînés par une socialisation différente. De plus, hommes et femmes ne voient pas leurs rôles valorisés de la même façon par la société, n'ont pas les mêmes ressources et n'entretiennent pas les mêmes rapports avec autrui".



À cela s'ajoutent des inégalités au dehors notamment rappelées par le sociologue Benoît Coquard lors de son audition : une moindre attention est portée aux femmes en matière d'espaces proposés avec parfois des loisirs ultra-générés ou un déficit d'offre face à la disparition de clubs où les jeunes femmes faisaient groupe. Les loisirs sont alors très localisés dans des pôles urbains à des distances non négligeables. Toutes ces données restent bien sûr à corrélérer avec l'aspect multidimensionnel de l'isolement, voire des isollements, selon les femmes, en fonction des lieux, cadres et parcours de vie, des contextes socio-économiques et réseaux de sociabilité notamment.

ISOLEMENTS : CAUSES MULTIPLES ET EFFETS DE GENRE



Le CESER a choisi de traiter ici l'aspect multifactoriel de l'isolement : certains facteurs peuvent être générateurs d'isolement quand d'autres sont des facteurs aggravants. Par ailleurs, les causes d'isolement peuvent parfois se cumuler, voire être amplifiées selon les lieux et cadres de vie, des ancrages différenciés dans les territoires et/ou des ruptures de trajectoires au fil du temps.

LIEUX ET CADRES DE VIE : CONTRAINTES ET INÉGALITÉS TERRITORIALES

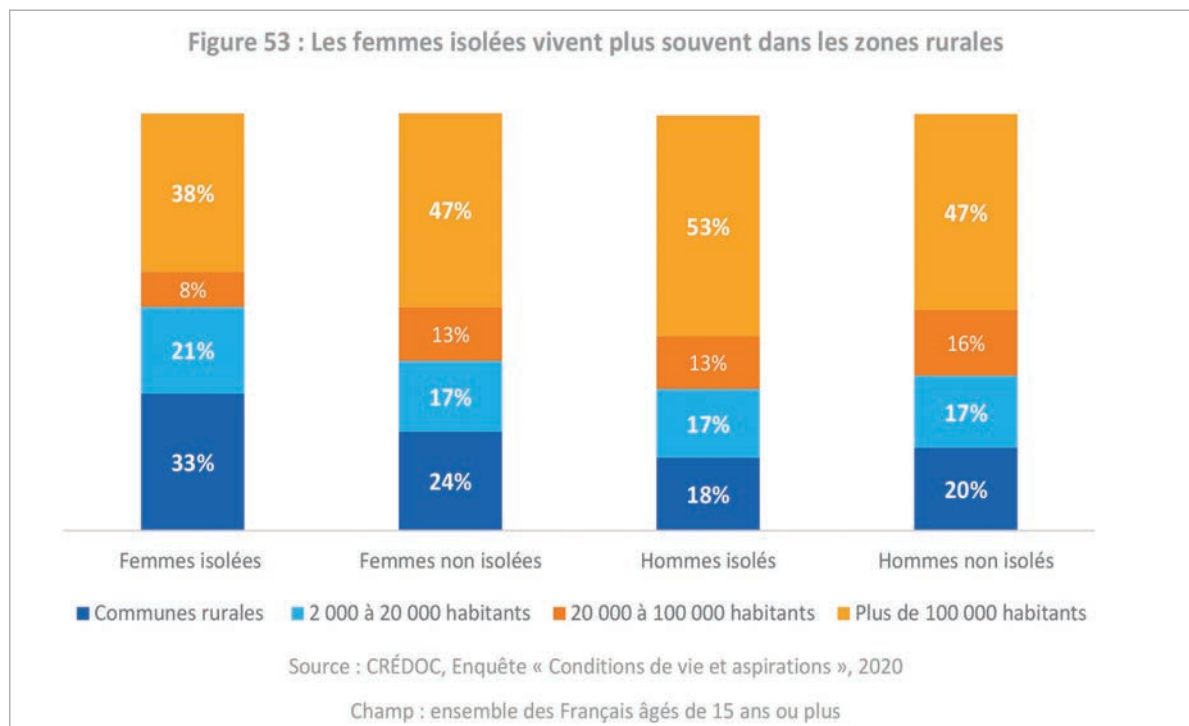
I- Les lieux d'habitation, le mal-logement ou l'absence de logement

Des difficultés liées aux lieux d'habitation, aux conditions de logement (habitat exigu, insalubre...) ou à l'absence de domicile peuvent créer et/ou renforcer des situations d'isolement. L'isolement peut être physique, selon le lieu d'habitation, avec différents facteurs cumulatifs : enclavement géographique dans certaines zones rurales, moindre accès aux transports, déplacements limités et possibilités d'échanges limitées. Dans son étude 2020 sur l'isolement relationnel, le Crédoc révèle que "les femmes cumulent plus souvent isolement relationnel et géographique" [cf. graphique].



En milieu rural, les femmes isolées sont plus nombreuses que les hommes dans la même situation (33% contre 18%). Les hommes isolés sont en revanche plus citadins : 53% d'entre eux habitent une agglomération de plus de 100 000 habitants contre 38% des femmes isolées.

Le CESER constate l'absence ou le manque de données genrées pour appuyer ses propos sur les difficultés liées au logement. Les observations nationales effectuées par le Crédoc seraient à décliner au niveau régional afin de quantifier et qualifier l'isolement des femmes bourguignonnes-franc-comtoises en milieu rural et urbain.



Source : Fondation de France - Crédoc, 10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression. Les solitudes en France, édition 2020.

Dans son étude sur l'isolement social des femmes seniors en Bourgogne-Franche-Comté, le Groupement d'intérêt économique "Ingénierie du maintien à domicile des personnes âgées" (GIE IMPA)⁹ pointe une surreprésentation des femmes âgées vis-à-vis des hommes en raison de leur espérance de vie plus importante. Les femmes de plus de 65 ans représentaient ainsi 24,7% de la population contre 19,9% pour les hommes d'après les données INSEE (recensement de la population 2017). L'étude rappelle également qu'à partir de 65 ans les femmes vivent davantage seules que les hommes dans leur logement en raison d'un veuvage plus fréquent. Dans une étude de 2018, l'INSEE Bourgogne-Franche-Comté relève par ailleurs que la perte d'autonomie touche 14% des personnes âgées vivant à domicile avec une forte proportion de femmes¹⁰. Les risques accentuant l'isolement sont recensés, en particulier pour les femmes âgées de 75 ans ou plus : maladies chroniques ou problèmes de santé installés, gestes du quotidien altérés, troubles physiques, sensoriels ou cognitifs, difficultés à sortir du domicile.

Dans son enquête de 2020 sur l'isolement



relationnel, le Crédoc rappelle dans quelle mesure "les caractéristiques du logement conditionnent la vie sociale des individus" faisant du logement

(9) Le GIE IMPA œuvre pour le maintien à domicile des retraités via des actions individuelles et collectives de prévention de la perte d'autonomie. Aujourd'hui, le GIE IMPA regroupe la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT), la Mutualité sociale agricole (MSA) Bourgogne et la MSA Franche-Comté. Il travaille avec d'autres partenaires (CNRACL, SNCF, Conférences des Financeurs, IRCANTEC...).

(10) INSEE Bourgogne-Franche-Comté, "La perte d'autonomie touche 14% des personnes âgées vivant à domicile", INSEE Flash, N°55, juin 2018.

"un lieu privilégié de sociabilité". Le 26^e rapport sur l'état du mal-logement en France (2021), réalisé par la Fondation Abbé Pierre, estime à 4,1 millions le nombre de personnes souffrant de mal-logement ou d'absence de logement personnel incluant les personnes sans domicile. La Fondation évalue également que "12,1 millions de personnes sont touchées à des degrés divers par la crise du logement" (copropriété en difficulté, locataires en impayés, situation de surpeuplement, précarité énergétique). Le Crédoc rappelle aussi que "l'effet conjugué des ressources plus faibles des isolés et des conditions de logement moins favorables constituent des freins majeurs à la sociabilité déjà limitée des personnes en situation d'isolement relationnel." À toutes ces difficultés liées au logement s'ajoute la situation des personnes sans domicile fixe (logées temporairement en centre d'hébergement ou passant la nuit dans des lieux publics) et plus particulièrement des femmes sans abri manquant souvent de lieux d'accueil non mixtes pour leur offrir une sécurité et leur garantir une protection physique suffisante. À titre d'exemple, un "appartement de répit pour femmes en errance" a été inauguré en février 2020 à Besançon. Ouvert uniquement le jour, ce lieu permet d'accueillir jusqu'à cinq femmes de 18 à 30 ans (sans enfant à charge) chaque demi-journée. Cette action, portée par le Service d'accueil et d'accompagnement social (SAAS) et le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Besançon s'appuie sur un réseau partenarial existant (L'Équipe Mobile Psychiatrie Précarité, la Boutique Jeanne Antide, la Mission locale, les Ateliers créatifs du CCAS, Les Bains Douches, le mouvement du NID...).



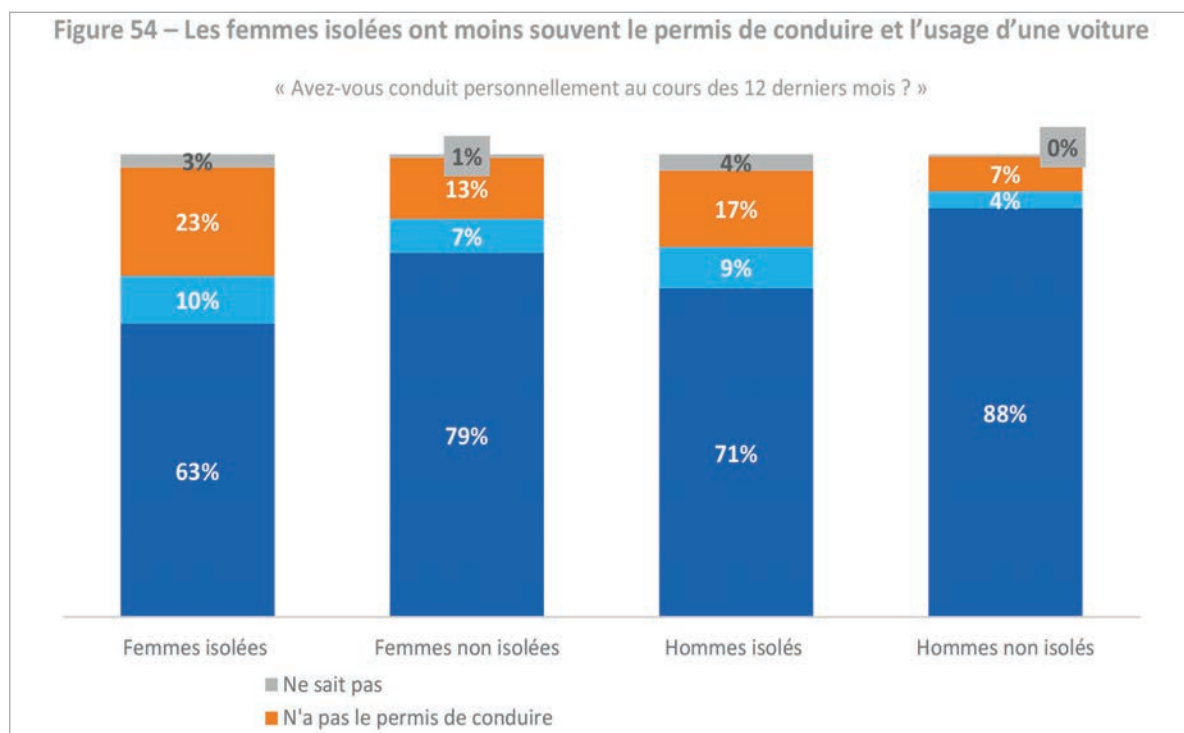
Interviewée sur son parcours marqué par 17 ans dans la rue, une femme devenue bénévole au sein d'une association venant en aide aux Sans Domicile Fixe (SDF) déclare ainsi : "Les SDF, en France, ne meurent pas de faim, mais d'isolement, et de manque d'hygiène médicale."¹¹. Dans son audition, le CIDFF rappelait que ces femmes vivent une forme ultime d'isolement, sans réseau familial, amical ou autre. En Bourgogne-Franche-Comté, 595 femmes sans domicile sont hébergées dans des centres en 2020.

2- Les mobilités restreintes

Dans son étude sur l'isolement relationnel en 2020, le Crédoc explique les critères générant une mobilité réduite pour les personnes isolées :

d'un quart des femmes isolées n'ont pas le permis de conduire. C'est plus que les hommes isolés (6 points de plus) et que les femmes non isolées (10 points de plus). Lorsqu'elles disposent du permis de conduire, elles sont moins nombreuses à avoir eu personnellement l'usage d'une voiture au cours des 12 derniers mois, comparativement aux hommes isolés et aux femmes non isolées." [cf. graphique]

L'audition de Martine Thorey et Françoise Nolin respectivement secrétaire générale et secrétaire du comité du Secours populaire de Venarey-Les Laumes/Semur-en-Auxois (nord de la Côte-d'Or) a mis en évidence ces mobilités réduites, liées à l'absence de véhicule ou autre moyen de transport, pour leurs bénéficiaires, sur un



Source : Fondation de France - Crédoc, *10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression. Les solitudes en France*, édition 2020.

un moindre usage d'une voiture (- 6 points par rapport à l'ensemble de la population) et surtout un déficit de motorisation non compensé par un accès aux transports en commun. Par ailleurs, les analyses et données synthétisées par le Crédoc montrent que "l'isolement creuse les inégalités entre les hommes et les femmes. En 2020, près

territoire majoritairement rural et peu dense, composé d'habitat dispersé. Face à la nécessité de se déplacer en véhicule pour se rendre jusqu'aux lieux de distribution alimentaire, des pratiques d'entraide familiale, amicale ou de voisinage se mettent en place. Même si ces solidarités locales sont importantes pour surmonter l'isolement

(11) Libération, "Les femmes sans abri ont peur des viols, elles se cachent", 8 novembre 2017.

lié aux difficultés de mobilité notamment, cette dépendance au voisinage peut parfois s'avérer pesante pour les personnes isolées. Pour y remédier, d'autres solutions sont amorcées : des distributions alimentaires dans différents endroits du secteur couverts par le comité local du Secours populaire pour aller au-devant des personnes, le transport de personnes isolées par des bénévoles ou encore l'utilisation ponctuelle d'un minibus du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Semur-en-Auxois. Au-delà de la possession ou non d'un véhicule, de l'accès ou non aux transports en commun, s'ajoute la méconnaissance des lieux, des espaces et des structures auprès desquelles il est possible de trouver des réponses.



L'accès aux outils et équipements numériques est par ailleurs contrasté. Certains territoires cumulent enclavement géographique et zones blanches (zones non desservies par un réseau donné, plus particulièrement un réseau de téléphonie mobile ou par Internet). Le CESER met ces éléments en évidence dans son rapport *Le numérique au service des habitants et des territoires de Bourgogne-Franche-Comté* (septembre 2020). Aux côtés du manque d'infrastructures, d'équipements ou de matériel informatiques s'ajoute l'illectronisme, défini par Marie Cohen-Skalli, co-directrice d'Emmaüs Connect, comme "l'incapacité d'utiliser le numérique dans son quotidien" et "l'illettrisme des temps modernes". Dans ces cas de figure, l'isolement peut être accru par ces différentes formes de précarité numérique, notamment pour les personnes âgées et les personnes migrantes. L'impact des outils de communication numérique et des liens dématérialisés reste variable. Dans son étude sur l'isolement relationnel, le Crédoc

rappelle que "les compétences techniques que l'usage d'Internet suppose écartent les catégories d'isolés les plus âgés et les plus pauvres, les moins diplômés de cet outil potentiel de sociabilité.". De même, les contacts dématérialisés et à distance ne compensent pas "une sociabilité de visu". Lors de son audition, la directrice du CIDFF du Doubs confirmait ces constats : "14 % de femmes reçues dans le Doubs viennent d'un pays autre que l'Union européenne. Les difficultés et l'isolement sont décuplés dans ces familles : plus difficile de s'insérer dans la vie sociale, des situations très précaires, un suivi scolaire de leurs enfants rendu plus complexe. La dématérialisation des services publics est souvent une catastrophe pour les personnes isolées : les sites sont vite surchargés et inaccessibles, presque systématiquement non traduits. Les enjeux sont parfois très conséquents pour ces femmes (renouvellement titre de séjour...)."

Par ailleurs, si les espaces numériques peuvent constituer de puissants leviers d'information et de mobilisation pour sortir de l'isolement, (re) créer des communautés face aux violences subies (mouvements #metoo, hashtag #MonPostPartum, tumblr "Paye ton couple", #NousToutes...), ils peuvent aussi devenir des espaces facilement accessibles aux agresseurs pour isoler et assurer un contrôle et une domination, comme le montre la hausse conséquente des cyberviolences conjugales. Un rapport du Centre Hubertine Auclert Ile-de-France révèle ainsi en 2018 l'étendue des cyber-violences conjugales comprenant le contrôle, le harcèlement, la surveillance, les violences économiques ou administratives, les violences sexuelles et sexistes ou encore les violences via les enfants.



3- L'ancrage dans les réseaux et le manque de lieux de sociabilité sur les territoires

Lors de son audition, le sociologue Benoît Coquard a mis en avant le rôle du "capital d'autochtonie", notamment dans les milieux populaires ruraux. Celui-ci - conceptualisé par Jean-Noël Retière, professeur émérite de sociologie à l'Université de Nantes - est "définissable comme l'ensemble des ressources mobilisables par celui qui est né là où il vit et qui lui donnent un avantage social par rapport à celui qui vient d'ailleurs". Il s'agit alors d'un capital différent du capital culturel ou social. Concernant les jeunes hommes ruraux habitant les campagnes en déclin, Benoît Coquard démontre dans quelle mesure ce capital d'autochtonie s'applique à ceux qui sont insérés dans des réseaux formels et informels de sociabilités internes et externes, des collectifs locaux d'amitiés et d'interconnaissances. Il s'agit des fameux jeunes "gars du coin" dont les parcours et expériences ont été très justement retracés par le sociologue Nicolas Renahy¹² dans un ouvrage, fruit d'une enquête menée pendant dix ans dans un village de Bourgogne.



Pour Benoît Coquard, le concept de capital d'autochtonie est important pour penser la condition et l'isolement des femmes dans les milieux ruraux populaires car ce capital reste, selon lui, un privilège majoritairement masculin lié à des espaces de socialisation et des pratiques du quotidien en grande partie investies par les hommes (usines, clubs de foot, sorties liées à la chasse et/ou à la pêche, pompiers volontaires...).

(12) RENAHY Nicolas, *Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2005.



La manière dont ces réseaux s'insèrent dans le tissu social local assure la réputation des jeunes ruraux, rendant leur isolement assez rare.

En contrepoint, une enquête sur les jeunes femmes en milieu rural intitulée *Les filles du coin* et réalisée par Yaëlle Amsellem-Mainguy¹³, a permis de mieux appréhender la situation des jeunes femmes (ici âgées essentiellement de 15 à 26 ans) vivant éloignées des grandes agglomérations urbaines.

Cette enquête révèle différentes disparités de genre entre les jeunes en milieu rural. À titre d'exemple, face à la dispersion des équipements sportifs et l'éloignement de l'offre nécessitant une organisation pour parcourir de grandes distances, la "question des déplacements reste plus "problématique" pour les jeunes femmes que pour les jeunes hommes, parce qu'elles sont moins nombreuses à pratiquer [du sport en club], ont moins souvent de deux roues et pratiquent moins l'autostop...". Par ailleurs, l'enquête "Les filles du coin" indique que dans chacun des quatre territoires d'enquête, "les jeunes femmes disent avoir eu le choix entre "quelques sports" et ont dû parfois s'orienter par défaut, compte tenu de la faiblesse de l'offre destinée aux filles."

(13) AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle, *Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.

Ce constat peut être étendu à certains territoires de Bourgogne-Franche-Comté. Il peut également s'appliquer aux équipements socio-culturels et/ou lieux associatifs de proximité absents ou dispersés sur les territoires.

L'insertion variable dans les réseaux est aussi constatée en milieu urbain et périurbain.

Dans l'ouvrage collectif *La ville : quel genre ? : l'espace public à l'épreuve du genre*¹⁴, la géographe Corinne Luxembourg démontre notamment à quel point les espaces publics sont différemment investis et occupés par les femmes et les hommes car majoritairement conçus, construits, appropriés par ces derniers. De nombreuses études révèlent ainsi que la majorité des femmes se sentent exclues avec un sentiment d'insécurité au sein de différents lieux et à certains horaires. Ces craintes constituent parfois des entraves à leurs déplacements, impliquent certains renoncements et peuvent accentuer leur isolement. Pour sensibiliser et proposer des voies d'amélioration, une association intitulée Les Urbain.e.s développe un programme de recherche-action pour réaliser des études urbaines et genrées participatives, notamment sur l'utilisation des espaces publics, à Gennevilliers en Ile-de-France depuis 2013. Cette association interdisciplinaire regroupe plusieurs chercheuses et chercheurs en géographie, architecture, urbanisme, sciences politiques, des artistes comédiens, écrivains, photographes, graphistes, des habitantes et des habitants.



(14) FAURE Emmanuelle, HERNANDEZ-GONZALEZ Edna, LUXEMBOURG Corinne, *La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre*, Le Temps des cerises, 2017.

LES PARCOURS DE VIE ET RUPTURES DE TRAJECTOIRES

Selon le Crédoc, la perte de repères, de "statuts" liée à des ruptures biographiques, des changements dans les parcours/trajectoires de vie ou incidents de la vie (perte d'emploi, deuil, séparation, licenciement, maladie, handicap, déménagement, hospitalisation, incarcération...) implique différentes formes d'isolement avec un "rétrécissement des sociabilités", des pertes de réseaux, une "disparition soudaine de certains réseaux sociaux, au rythme du cycle de vie".

I- La perte ou l'absence d'emploi, la précarité des emplois

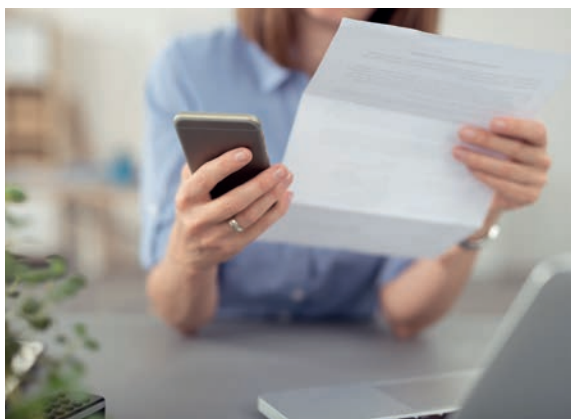
Dans une publication de 2013, la sociologue Marie-Hélène Lechien¹⁵ décrit l'isolement des jeunes femmes appartenant aux classes populaires rurales à partir de trois espaces-lieux : le travail, les loisirs et le couple. Concernant le travail, elle explique ainsi que les femmes occupent davantage que les hommes "des emplois se caractérisant par l'absence de collectifs de travail, surtout dans le secteur des services à la personne (aides à domicile, femmes de ménage, assistantes maternelles, etc.)". Ces propos ont été confirmés par le sociologue Benoît Coquard dans son audition qui évoquait même des emplois de "mauvaise qualité" pour les femmes ainsi que le cumul de "formes anciennes d'inégalités professionnelles" et "nouvelles modalités de disparités" avec des contrats courts et/ou des temps partiels, des emplois moins rémunérateurs ou encore des interruptions de carrière.

Une étude récente de l'INSEE Bourgogne-Franche-Comté¹⁶ confirme ces différentes analyses constatant des inégalités de genre persistantes telles que le temps partiel (huit salariés sur dix à temps partiel sont des femmes), une rémunération plus faible et des emplois moins qualifiés, davantage de contrats à durée déterminée (11% de femmes contre 7% d'hommes). À cela s'ajoutent des inégalités salariales selon le genre générées en partie par une "structure des emplois différente entre les genres, les

(15) LECHIEN Marie-Hélène, *L'isolement des jeunes femmes appartenant aux classes populaires rurales*, revue Agone, 2013.

(16) INSEE Bourgogne-Franche-Comté, *Toujours des inégalités, mais des femmes de plus en plus en emploi*, INSEE Flash n°119, mars 2021.

ruptures de parcours professionnel dues à la maternité et l'éducation des enfants (...). Enfin, l'INSEE constate que "les femmes occupent une palette de métiers plus restreinte" en étant "plus présentes dans les emplois dits "féminins" des secteurs de la santé, des services aux particuliers, de l'éducation, de la vente, de la gestion et de l'administration des entreprises.". Dans une autre étude de 2020, l'INSEE Bourgogne-Franche-Comté¹⁷ indique que les jeunes éloignés de l'emploi sont en majorité des femmes, "celles-ci étant plus fréquemment touchées par le chômage ou l'inactivité que les hommes : 21% des femmes de 16 à 29 ans de la région contre 18% des hommes.". Autre constat : "À partir de 26 ans, elles sont plus souvent en situation d'inactivité, fréquemment femmes ou mères au foyer".



Ces constats d'inégalités rejoignent différentes réflexions rappelées par le sociologue Benoît Coquard dans son audition concernant des orientations genrées et des parcours biaisés qui, souvent, commencent dès le collège et/ou le lycée avec "la persistance de conseils plus fréquents donnés aux jeunes garçons d'aller vers des secteurs porteurs, rémunérateurs" et une plus grande visibilité des emplois masculins (liés au secteur du bâtiment, des travaux publics) à la différence des femmes occupant des emplois moins visibles et socialement dévalorisés.

Concernant les femmes sans emploi, celles-ci sont surreprésentées dans les personnes qui font appel aux CIDFF en Bourgogne-Franche-Comté (taux moyen en 2020 de 37%). Lors de leur audition, Carole Ely et Julie Hamdan, respectivement directrice du CIDFF du Doubs et coordinatrice régionale des CIDFF Bourgogne-

⁽¹⁷⁾ INSEE Bourgogne-Franche-Comté, 84 100 jeunes chômeurs ou inactifs en Bourgogne-Franche-Comté : pas ou peu diplômés, souvent au domicile familial, INSEE Analyses n°67, février 2020.

Franche-Comté, ont indiqué à ce titre : "Les femmes sans emploi, que ce soit subi ou choisi, ne bénéficient pas de l'ouverture sociale que représente le cercle professionnel. Le nombre de contacts sociaux est restreint, les occasions de nouer des liens sociaux extra-familiaux sont plus rares. Les femmes sans emploi sont souvent plus précaires : la précarité des conditions de vie participe à l'affaiblissement voire à l'empêchement du lien social et maximise le risque d'isolement."

2- Les responsabilités familiales et domestiques

Plusieurs constats effectués en matière de perte, d'absence d'emploi ou de précarité des emplois peuvent être mis en miroir avec les responsabilités familiales et domestiques qui échoient encore souvent aux femmes. Dans son rapport *Femmes et monoparentalité : un double constat d'inégalités* (janvier 2020), le CESER souligne à quel point ces dernières sont touchées par cette imbrication de responsabilités. Cela étant, les réalités d'isolement existent également pour des femmes en couple. Dans son étude de 2020 sur l'isolement relationnel, le Crédoc indique ainsi : "Encore aujourd'hui, au sein des couples hétérosexuels, c'est largement aux femmes qu'incombe le devoir de garder les enfants et ainsi de renoncer à la vie active si aucun autre mode de garde n'est envisageable.". Dans cette même étude, le Crédoc parle également de renoncement à une "forme d'activité sociale, au sens large en raison des difficultés de garde d'enfant" face à une focalisation sur l'éducation des enfants au détriment d'une vie sociale extérieure. Cet isolement des femmes peut être exacerbé par certaines situations, notamment face aux difficultés maternelles liées à la période



post-accouchement : épuisement physique et fatigue extrême, fragilité émotionnelle souvent sans l'aide du coparent qui ne prend pas ou ne peut pas prendre un congé suffisant pour accompagner. En 2020, le nombre de naissances en Bourgogne-Franche-Comté s'est élevé à 26 100, soit autant de mères en congé maternité avec des degrés d'isolement divers.



L'association Maman blues estime ainsi que la difficulté maternelle touche 10 à 15% des femmes en France face à une souffrance psychique pendant la grossesse, après la naissance ou bien encore après l'accueil de son enfant dans le cadre d'une adoption. Dans son rapport, la commission "1000 premiers jours"¹⁸ estime, par ailleurs, que sur 800 000 naissances environ chaque année, près de 30% des mères nécessiteraient une attention particulière en raison d'une fragilisation plus ou moins grande liée à l'état de grossesse ou à l'accouchement. Pour la suite, il serait intéressant d'avoir des données équivalentes en Bourgogne-Franche-Comté afin de mieux évaluer les différentes situations des mères dans la région sachant que les données sont parfois difficiles à appréhender face à des diagnostics et prises en charge variables. Dans un ouvrage intitulé *La Fatigue émotionnelle et physique des mères : le burn-out maternel*, Violaine Guéritault, docteure en psychologie et consultante sur les thèmes du burn-out et du stress au travail, révèle dans quelle mesure la situation de maternité expose les femmes à une

(18) Lancée par le Président de la République Emmanuel Macron en septembre 2019, la commission "1000 premiers jours", a été présidée par le neuropsychiatre Boris Cyrulnik. Cette commission, composée de 18 experts de spécialités différentes, a remis en septembre 2020 un rapport avec des propositions afin de mieux accompagner les 1000 premiers jours de l'enfant qui constituent une période essentielle pour son bon développement et sa construction.

intense fatigue physique et émotionnelle avec un haut niveau de responsabilité permanent, du stress, un partage des tâches inéquitable, une absence de reconnaissance et un isolement. Violaine Guéritault rappelait également : "l'un des pires ennemis des mères victimes du stress engendré par leurs responsabilités maternelles est l'isolement, et donc le manque de soutien émotionnel et social."

Lors de son audition, la sociologue Myriam Chatot a énoncé différents facteurs d'isolement pour les parents au foyer ou en congé parental à temps plein, qui sont aussi valables pour les femmes en congé maternité, tels que la désynchronisation entre le parent et les autres adultes, le sentiment de honte pour certains parents avec une forme d'échec lié à l'absence de maintien d'une activité salariée ("l'impression de ne pas avoir une vie intéressante"), l'investissement émotionnel et l'énergie mobilisés pour subvenir aux besoins de l'enfant ou encore l'absence de relais. Pour résister à l'isolement, Myriam Chatot a notamment mis en lumière l'importance des lieux s'adressant aux enfants mais aussi aux parents (lieux d'accueil parents-enfants, ludothèques, associations de soutien à la parentalité) pour voir d'autres adultes, rencontrer des professionnels. En Bourgogne-Franche-Comté, 62 Lieux d'accueil parents-enfants (LAEP) et de nombreuses actions de soutien à la parentalité existent dans différents territoires.

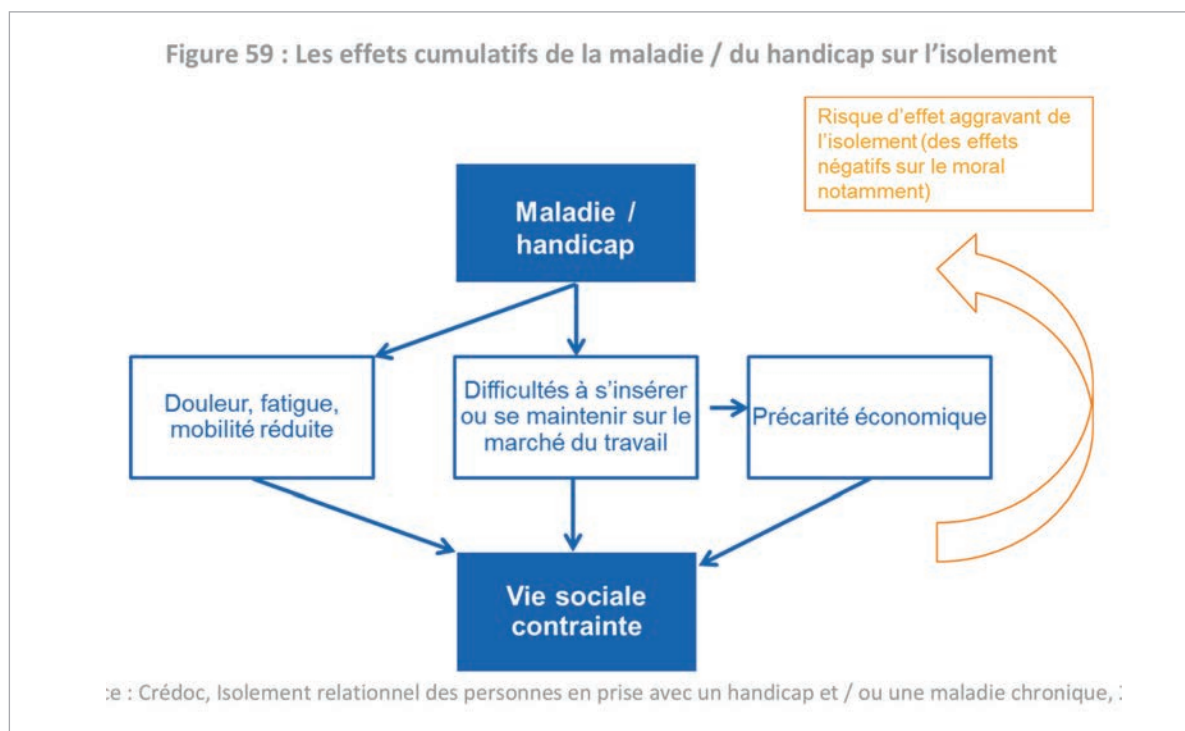


3- Les situations de maladie et/ou de handicap

Dans son enquête sur l'isolement relationnel en 2020 pour la Fondation de France, le Crédoc révèle les liens étroits entre l'isolement et une situation de maladie et/ou de handicap conduisant à une vie sociale entravée. Les chiffres suivants résultent ainsi de l'enquête au niveau national : "52% des personnes porteuses d'une maladie ou d'un handicap déclarent que leur maladie ou leur handicap a des incidences négatives sur leurs sorties quotidiennes". Le schéma explicatif ci-dessous permet de visualiser les effets cumulatifs de la maladie et/ou du handicap sur l'isolement avec comme conséquence une série de renoncements à sortir et/ou à recevoir chez soi. L'émergence d'une pathologie, d'une maladie chronique ou d'un handicap participe ainsi à diminuer les contacts et constitue un facteur de limitation, voire d'empêchement dans les déplacements.

L'étude du Crédoc rappelle par ailleurs que l'isolement peut générer des problèmes de santé comme le démontre le CESE dans son avis *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*¹⁹ étant donné que l'isolement constitue "un déterminant de santé, accélère les pertes d'autonomie, provoque dépressions et suicides".

Dans un article intitulé "La double discrimination des femmes en situation de handicap, "grande oubliée" des politiques publiques", Isabelle Dumont, chargée de communication et de développement chez Femmes pour le dire, femmes pour agir (FDFA) constate un "double système d'inégalités" peu investigué en France avec des discriminations liées au genre venant s'ajouter à celles liées au handicap. À ce titre, elle relève que le taux d'inactivité chez les femmes handicapées s'élève à 55% en France (selon un rapport sur l'emploi des femmes en situation de handicap publié par le Défenseur des droits en 2016) contre 45% pour les hommes handicapés. Elle observe une



Source : Fondation de France – Crédoc, *10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression. Les solitudes en France*, édition 2020.

(19) CESE. *Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité*, juin 2017.



précarité de l'emploi plus importante pour les femmes handicapées (près de la moitié à temps partiel contre 16% des hommes handicapés). À cela s'ajoute un risque accru de subir des violences pour ces femmes face notamment à la dépendance aux proches, une difficulté plus prononcée de se défendre et des difficultés liées aux déplacements les rendant plus vulnérables et isolées selon l'Association des paralysés de France (APF) France Handicap.

Dans sa feuille de route Handicap Bourgogne-Franche-Comté (adoptée en juin 2019), la Région évalue à 560 000 le nombre de personnes concernées par le handicap en faisant une projection régionale de l'estimation réalisée par l'INSEE au niveau national. Les chiffres sont également précisés à partir des décisions prises dans les 8 Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) de Bourgogne-Franche-Comté en 2016 desquelles ont découlé 27 233 Reconnaissances de qualité de travailleur handicapé (RQTH), 8 566 reconnaissances d'Allocation adultes handicapés (AAH) avec un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% et 14 552 reconnaissances d'un taux d'incapacité compris entre 50 et 80%. À ce jour, seules quelques données genrées sont connues telles que le nombre de femmes bénéficiaires de l'AAH qui s'élève à 27 394 sur la région en 2021 et le nombre total d'enfants bénéficiaires de l'Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) incluant 4 265 filles (versus 8 313 garçons) [source : Caisses d'allocations familiales (CAF) de Bourgogne-Franche-Comté]. Il serait désormais intéressant de disposer de davantage de données genrées pour mieux évaluer les différentes situations des femmes handicapées dans la région.

À l'isolement des personnes en situation de handicap et/ou de maladie vient souvent s'ajouter l'isolement des personnes aidantes (que leur proche soit à domicile ou hébergé) souvent touchées par différentes difficultés : épuisement physique et émotionnel, stress, sentiment de culpabilité et d'accablement, voire détresse psychologique. Les activités de sortie en dehors de l'aide au quotidien sont alors souvent reléguées au second plan.

Dans un entretien, Hélène Carbonneau - chercheuse en gériatrie-gérontologie, récréologie et sciences du loisir - énonce la notion de "deuil blanc" parmi les causes à l'origine de l'isolement de personnes proches aidantes expliquant ainsi que "les troubles neurocognitifs peuvent altérer la capacité à maintenir certaines activités sociales et récréatives pour la personne atteinte, notamment avec son aidant. Pour certains aidants, la perte de ces moments plaisants partagés est importante car elle entache le lien fondamental de conjoint, meilleur ami, etc., qu'ils avaient avec leur proche. Peu à peu, tant l'aidant que l'aidé se retirent alors de la vie sociale."



Dans son avis *Crise sanitaire et inégalités de genre*⁽²⁰⁾, le CESE rappelle que la France compte 11 millions de personnes aidantes, dont 57% de femmes avec une proportion en hausse constante (Baromètre des aidants - fondation April 2018). Les données d'une étude réalisée par le Laboratoire de l'Égalité sont également rappelées : 54% des femmes aidantes réduisent leur temps de travail, contre 29% des hommes aidants, autant d'implications sur la vie professionnelle et les risques d'isolement. Dans son diagnostic, réalisé à la demande

(20) CESE, *Crise sanitaire et inégalités de genre*, mars 2021.

de l'Agence régionale de santé (ARS) dans le cadre de la préparation du Projet régional de santé (PRS) 2018-2028, l'Observatoire régional de la santé (ORS) évoque la notion de rapport intergénérationnel entre les personnes des classes d'âges de 50-64 ans et celles de 85 ans et plus, les premières pouvant se trouver en position d'aidant informel. Sur cette base, l'ORS estime qu'en 2017 la Bourgogne-Franche-Comté compte en moyenne 6 aidants potentiels pour une personne âgée de 85 ans et plus (contre près de 7 en France métropolitaine). Comme dans d'autres domaines, il serait pertinent d'avoir davantage de données par la suite pour mieux évaluer les différentes situations vécues par les femmes aidantes dans la région.

4- La pauvreté, la précarité

Dans un rapport intitulé *Les Solitudes en France : l'impact de la pauvreté sur la vie sociale* datant de 2011, la Fondation de France soulignait déjà un fait désormais établi : "la précarité économique multiplie par deux le risque d'isolement relationnel" en ajoutant que la précarité accélérerait l'arrivée de l'isolement en énonçant les faits suivants : "si l'on est en situation de pauvreté, l'exposition à l'isolement est forte, dès trente ans, alors qu'en moyenne nationale, les risques ne sont significatifs qu'à partir de quarante ans. Nous apprenons aussi qu'elle amplifie les effets



négatifs d'autres facteurs : si elle s'ajoute à une situation de handicap, la pauvreté multiplie par trois le risque de solitude ; si elle intervient dans une situation de divorce ou de veuvage, elle le multiplie par deux. Ainsi les fractures s'aggravent-elles mutuellement."



La tenue d'une Conférence régionale portant sur les "Précarités au féminin" en janvier 2021 en Bourgogne-Franche-Comté - à laquelle a participé le CESER pour présenter son rapport *Femmes et monoparentalité : un double constat d'inégalités* - organisée dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté, atteste d'une volonté collective de pallier les impacts de la pauvreté et de la précarité sur les parcours des femmes.

Pour éclairer les actions du plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, l'INSEE réalise des diagnostics territoriaux en partenariat avec la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS, ex-DRDJSCS) Bourgogne-Franche-Comté. En 2018, l'INSEE estime à 344 339 le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, soit 12,9% de la population régionale (seuil à 60% du revenu médian)²¹.

Pour mémoire, dans son rapport *Femmes et monoparentalité : un double constat d'inégalités*, le CESER pointe l'exposition décuplée des femmes en situation de monoparentalité à toutes ces fragilités relationnelles et sociales venant renforcer l'isolement.

Aux personnes isolées s'ajoute un ensemble de personnes à la frontière de l'isolement, qualifiées de "mono-réseaux" par le Crédoc dans son étude,

(21) La source utilisée (le Filosofi ou Fichier localisé sur les revenus sociaux et fiscaux) est une base regroupant des ménages.

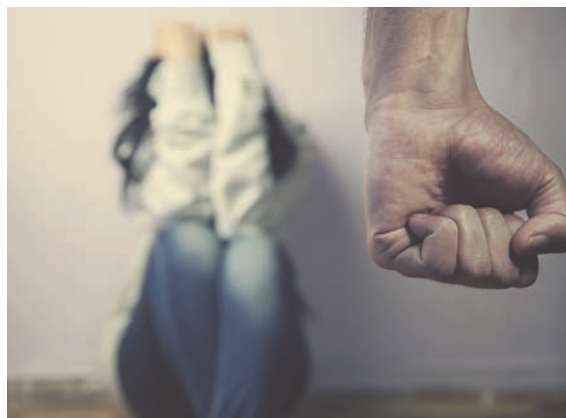
qui concernerait 23 % de la population âgée de 18 ans et plus (sans indications de données genrées). Les principales caractéristiques de ces mono-réseaux sont : des relations soutenues avec un seul des cinq réseaux de sociabilité identifiés (cf. schéma p.7) et "un profil assez proche des isolés" avec des revenus plus faibles confirmant ainsi le "lien entre fragilité relationnelle et économique".

5- Les violences et agressions faites aux femmes

Elles recouvrent différentes réalités d'isolement entre les femmes qui subissent des violences sexistes et/ou sexuelles dans de multiples endroits (espaces publics ou transports en commun ; domicile ; lieu de travail, d'études ou de formation ; activités de loisirs et clubs sportifs, culturels...) et les femmes qui subissent des violences conjugales (physiques, sexuelles, verbales et/ou psychologiques). Lors de leur audition, Carole Ely et Julie Hamdan, respectivement directrice du CIDFF du Doubs et coordinatrice régionale des CIDFF Bourgogne-Franche-Comté, rappelaient ainsi une donnée primordiale "les femmes qui subissent des violences conjugales connaissent une forme singulière d'isolement : les maris enferment leur femme au sein du cercle familial en excluant les liens sociaux extérieurs. L'isolement est l'une des stratégies principales des conjoints violents.". Les femmes se retrouvent alors plongées dans une spirale de liens sociaux entravés ou coupés. En France, 1 femme sur 10 est victime de violences conjugales (physiques, sexuelles, verbales, et/ou psychologiques). La dernière étude nationale des morts violentes au sein du couple indiquait qu'en 2019, 173 décès consécutifs à des violences dans le couple ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie, dont 146 femmes victimes de violences commises par leur conjoint ou ancien conjoint. Des cartographies du nombre de faits par département figurent dans l'étude citée, mais ces données localisées restent à consolider face à des méthodes de collecte et de calcul non uniformisées.

En Bourgogne-Franche-Comté, un ensemble de structures et de personnes se mobilise pour lutter contre les violences et agressions faites aux femmes. Parmi celles-ci, plusieurs antennes locales de Solidarités Femmes (à Dijon, Besançon et Belfort) accompagnent et accueillent les femmes victimes de violences avec leurs enfants, notamment via des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS). Concernant les CIDFF, quatre départements bénéficient d'un lieu d'accueil d'écoute et d'orientation : le Jura, le Doubs, l'Yonne et la Haute-Saône.

En 2020, les CIDFF de la région Bourgogne-Franche-Comté ont globalement constaté une augmentation des demandes d'informations, des signalements et des prises en charge des situations de violences [voir encadré].



Focus : actions des CIDFF

En 2020, les CIDFF de Bourgogne-Franche-Comté ont reçu 1 556 femmes concernant au moins un motif de violence, ce qui représente 28,4 % des personnes reçues. 501 personnes ont bénéficié d'un accompagnement renforcé sur ce thème. Le Jura possède un centre d'hébergement et de réinsertion sociale. Certains départements (la Haute-Saône et le Jura) sont référents violences. A titre d'exemple, en 2020, sur 721 personnes reçues en Haute-Saône, 305 ont fait état de violences, soit 42 % des personnes reçues. Ces personnes sont à 94 % des femmes. La Haute-Saône a réalisé un accompagnement spécifique violence auprès de 116 personnes victimes de violence (99,1 % de femmes).

6- L'avancée en âge

Plusieurs bouleversements marquent davantage les parcours de vie des personnes âgées dont le départ à la retraite et le décès d'un conjoint ou d'un proche. Ces changements affectent essentiellement la vie des femmes étant donné leur plus grande espérance de vie. Ces constats sont fort justement rappelés dans une étude régionale de l'INSEE Grand Est²² : "Les femmes vivent en moyenne un peu plus longtemps que les hommes, mais sont de ce fait davantage exposées au veuvage, ainsi qu'aux problèmes de santé et de perte d'autonomie. Elles perçoivent aussi des pensions de retraites plus faibles. Se pose ainsi la question des inégalités hommes-femmes en termes de conditions de vie, à partir de 60 ans.". Dans cette même étude, l'INSEE Grand Est fait également le constat suivant : "Pour les personnes qui vivent encore chez elles, le sentiment d'être limité dans ses activités quotidiennes du fait de son état physique est plus répandu chez les femmes âgées que chez leurs homologues masculins."



La Fondation Croix-Rouge française rappelle par ailleurs que "l'isolement social affecte l'état général de la personne en contribuant au relâchement de l'attention à soi, au renoncement aux soins, à une moins bonne alimentation, au non-recours aux droits sociaux" tout en étant de plus la cause de nombreux non-recours aux soins ou entraînant des aides inadaptées.

Lors de leur audition, Amélie Colomb et Camille Cholez, respectivement directrice adjointe et chargée de projets pour le Groupement d'intérêt économique "Ingénierie maintien à domicile des

personnes âgées" (Gie IMPA), ont souligné à quel point la lutte contre l'isolement constitue un enjeu de santé publique. Concernant les personnes âgées, elles ont également rappelé que la solitude et l'isolement sont des facteurs discriminants de la perte d'autonomie. En Bourgogne-Franche-Comté, 27% (contre 22% au niveau national) des personnes âgées de 60 ans et plus se sentent préoccupées par la solitude et l'isolement, et tout autant sont isolées de leur cercle familial, quand 32% (contre 28% au niveau national) le sont de leur cercle amical. Face à ces différents constats, le Gie IMPA a initié en 2015 l'appel à projets "Lutte contre l'isolement social des personnes âgées" pour permettre à des structures et des acteurs de terrain la mise en place d'actions de prévention et d'accompagnement dans les huit départements de Bourgogne-Franche-Comté. Les projets doivent toucher particulièrement les personnes âgées isolées ou en risque d'isolement pour les repérer, les accompagner, ainsi que former des bénévoles qui iront à leur rencontre. Depuis 2019, l'ensemble des Conférences des financeurs de Bourgogne-Franche-Comté sont présentes autour de ce partenariat permettant ainsi d'accroître les actions et le nombre de leurs bénéficiaires. Depuis 6 ans, 476 projets ont ainsi pu être financés.

(22) INSEE Grand Est, *Isolement, état de santé, conditions de logement : des risques de fragilité plus élevés pour les femmes après 60 ans*, INSEE Analyses, n°36, mars 2017.

EFFETS DOMINO ET RENONCEMENTS EN CHAÎNE



L'enquête de 2020 menée par le Crédoc pour la Fondation de France sur l'isolement relationnel met en évidence cinq formes de renoncement ou d'empêchement dans les déplacements des personnes isolées : les contraintes financières, les contraintes territoriales, les contraintes associées à une maladie ou un handicap, les contraintes psychologiques et enfin les contraintes liées au temps.

Tous ces effets cumulatifs ou domino de l'isolement ont de nombreuses conséquences sur la situation financière et sanitaire des femmes mais aussi sur les personnes dont elles ont la charge.

DES RENONCEMENTS AVÉRÉS ET AGGRAVÉS POUR LES FEMMES



Les conséquences de l'isolement sont aussi multiples que ses causes. De même, elles recouvrent des réalités diverses selon les situations et trajectoires de vie des femmes avec des degrés variables d'isolement. Les renoncements sont alors nombreux : renoncements à aller et venir, à faire, voire à être.

• Aux déplacements et aux activités

Les distances amplifiées avec une dispersion géographique des lieux d'activité (domicile, travail, soins, courses, loisirs...) peuvent entraîner des problèmes d'accès et différents renoncements aux soins, aux formations, aux démarches administratives, aux rencontres...

Cela est amplifié par les coûts de transports, l'absence de réseaux de transports en commun à proximité et/ou de véhicule. Le caractère indispensable de chaque déplacement est alors soupesé. Dans son étude, le Crédoc indique les résultats suivants : "une personne isolée sur trois a renoncé, au cours des douze derniers mois, à une activité à cause de difficultés liées au déplacement. Il s'agit le plus souvent (22%) d'une

visite à un proche (amis, famille). Environ une personne isolée sur dix a renoncé à la pratique d'un loisir (11%), ce qui contribue à renforcer l'isolement relationnel." Étant donné le moindre usage d'une voiture et/ou l'absence de permis de conduire par les femmes isolées pointés dans l'étude du Crédoc [cf. graphique précédent p.14], celles-ci seront davantage touchées par ces renoncements en cascade liés aux problèmes de déplacements et elles le seront d'autant plus à partir de 65 ans.

• À l'emploi

Par ailleurs, l'étude du Crédoc pointe dans quelle mesure l'isolement, cumulé à des budgets serrés, peut entraîner des renoncements à exercer une activité professionnelle souhaitée. Les conséquences sur la situation financière des femmes sont alors multiples dans la mesure où le renoncement à se déplacer peut entraîner une perte d'emploi ou une moindre possibilité de retrouver un emploi, encore plus dans un rayon géographique limité.

De nombreux effets peuvent alors se conjuguer : la perte d'emploi peut être une cause d'isolement et/ou une conséquence financière. Le fait d'être isolée géographiquement et/ou socialement peut aussi conduire à être éloignée de l'emploi, voire à renoncer à la recherche d'un emploi. Par ailleurs, la précarité de l'emploi renvoie aux constats énoncés précédemment sur le renoncement à un ensemble d'activités lié à des contraintes budgétaires. Dans son rapport *Femmes et monoparentalité : un double constat d'inégalité*, le CESER rappelle ainsi les nombreux empêchements des femmes en situation de monoparentalité dans leur recherche d'emploi faute de solution de garde d'enfants.

Dans son étude, le Crédoc déclare : "En janvier 2020, 62% des Français vivant avec des enfants



avaient déjà renoncé à une forme d'activité sociale, au sens large en raison des difficultés de garde d'enfants. Dans le détail, 45% avaient renoncé à des loisirs, 38% à une activité sportive, 25% à un emploi, 22% à recevoir des proches et 15 % à une relation sentimentale. Les personnes disposant d'un unique réseau relationnel et vivant avec des enfants ont plus souvent renoncé à un emploi ou une formation (27%) et à une relation sentimentale (21%), deux aspects pouvant avoir des conséquences à long terme négatives sur leur vie sociale."

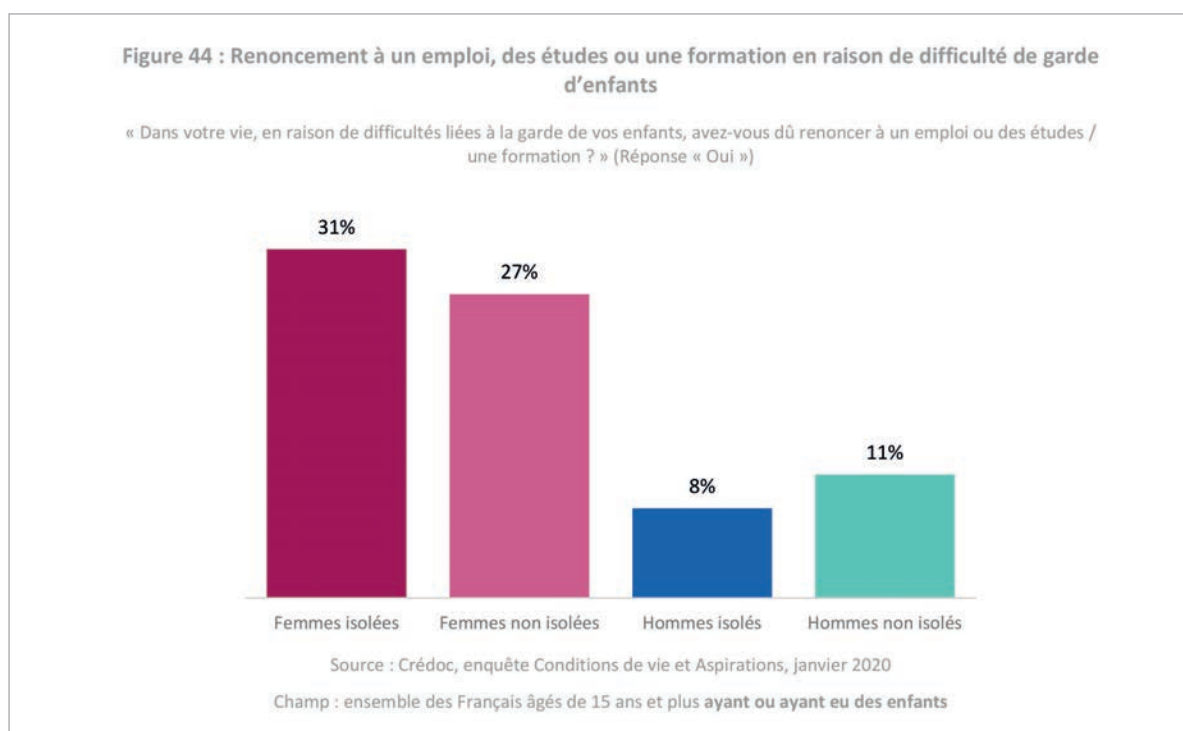
Les propos suivants, issus de l'étude du Crédoc, attestent également des liens entre inégalités de genre et renoncements [voir graphique] : "Devoir garder ses enfants est particulièrement cité par les mères comme un frein à la recherche du travail ou au suivi de formation, entraînant donc une diminution mécanique des possibilités de liens via l'univers professionnel. Une dimension qui est plus particulièrement citée par les mères isolées".

• Aux droits et aux soins

L'accès à la santé et aux soins se révèle variable pour les femmes isolées d'autant plus si elles sont précaires. Basée sur un millier de témoignages, l'association Agir pour la Santé Des Femmes

(ADSF) a dressé en mars 2021 un état des lieux de la santé physique et mentale des femmes qu'elle accompagne. Elle souligne ainsi que les femmes en situation de précarité sont davantage exposées aux problèmes de santé. Dans un article, Nadège Passereau, déléguée générale de l'association ADSF partage les constats suivants : "Le système de soin n'a pas toujours assez de temps pour répondre à ces publics spécifiques. Parfois, la rencontre est ressentie comme une violence par les femmes, ou alors celles-ci sont mal orientées. Sans cet accompagnement [de l'ADSF], il y a de grandes chances qu'elles renoncent."

Face à tous ces constats, le CESER estime important d'appréhender l'isolement des femmes comme le résultat du croisement ou cumul de plusieurs critères : un décrochage et une perte de confiance à l'égard des institutions, une difficulté à aller seules au-devant de celles-ci, une peur de déranger ou d'être dérangées, un découragement face à la complexité et la multiplicité des démarches à effectuer voire aux délais de réponse, un accueil variable et parfois déstabilisant selon les interlocuteurs et structures d'accompagnement. L'"invisibilité" sociale résulte simultanément d'une non-connaissance des structures d'accompagnement



Source : Fondation de France – Crédoc, *10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression. Les solitudes en France*, édition 2020.

tout en étant inconnue des services susceptibles d'être utiles car "en dessous des radars" de l'administration

Dans son étude, le Crédoc va encore plus loin sur les conséquences de l'isolement en suggérant que les résultats recueillis auprès des personnes isolées traduisent mal les renoncements vécus et qui ne sont même plus exprimés comme des renoncements en tant que tels. En d'autres termes, elles "déclarent moins que le reste de la population renoncer à des déplacements, signe d'une forme de repli, de résignation ou de retrait silencieux du monde de la part des personnes isolées". Au final, l'isolement accentue l'isolement.

UNE MISE EN MIROIR DES CONSÉQUENCES SUR LES FEMMES ET LES PERSONNES DONT ELLES ONT LA CHARGE



Le CESER estime pertinent de mettre en miroir différentes conséquences liées à des situations d'isolement pour les femmes et les personnes dont elles ont la charge : enfants, proches en situation de maladie et/ou de handicap, personnes âgées... Lors de son audition, le CIDFF Bourgogne-Franche-Comté rappelait qu'en moyenne 70% des femmes reçues ont des enfants à charge.



Le tableau ci-contre (non-exhaustif) - réalisé à partir d'analyses effectuées par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) - met en miroir, à titre d'exemple, les conséquences des violences conjugales faites aux femmes confrontées à l'isolement et, par ricochet, les conséquences de l'exposition des enfants à ces agressions. Les violences conjugales faites aux femmes ont été retenues car l'isolement en découlant, ainsi que leurs conséquences sur ces dernières et les personnes dont elles ont la charge, sont particulièrement flagrants.

Dans son rapport *Femmes et monoparentalité*, le CESER a aussi pointé plusieurs conséquences sur les enfants. La situation financière du foyer amène fréquemment les mères à renoncer aux activités éducatives et de loisirs de leurs enfants et adolescents faute de moyens (éducation, loisirs/sport et santé).

Le CESER rappelle ici le manque de données genrées sur les autres conséquences des différentes situations d'isolement vécues par les femmes et leurs impacts sur les personnes dont elles ont la charge.

CONSÉQUENCES DES VIOLENCES CONJUGALES	SUR LES FEMMES	SUR LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS
PROBLÈMES DE SANTÉ CHRONIQUES / SANTÉ PHYSIQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Douleurs chroniques • Fatigue chronique • Troubles du sommeil • Syndrome du côlon irritable • Allergies, problèmes respiratoires • Maladies cardiovasculaires ou problèmes de circulation sanguine (incluant l'accident vasculaire cérébral) • Cholestérol élevé • Asthme • Arthrite, fibromyalgie • Mauvais état de santé perçu • Grossesse non désirée, interruption volontaire de grossesse (IVG), troubles gynécologiques, infections transmissibles sexuellement (ITS), fausses couches, faible poids à la naissance, naissance prématurée 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de décès néonatal, d'accouchement prématuré ou de faible poids à la naissance • Retard staturo-pondéral • Plaintes somatiques (maux de tête et maux de ventre) • Allergies et affections cutanées • Grossesse précoce*
SANTÉ MENTALE ET FONCTIONNEMENT SOCIAL	<ul style="list-style-type: none"> • Dépression • Idéations suicidaires • État de stress post-traumatique • Anxiété • Détresse psychologique • Troubles alimentaires • Automutilation • Troubles anxieux • Troubles psychosomatiques • Sentiment de honte, culpabilité, faible estime de soi 	<ul style="list-style-type: none"> • Stress post-traumatique • Troubles intériorisés et extériorisés • Difficultés de concentration • Faible estime de soi • Manque d'habiletés de résolution de conflits • Sentiment d'être responsable de la violence et de devoir intervenir • Crainte d'être violentés ou abandonnés • Inquiétude face à l'avenir • Crainte d'amener des amis à la maison, honte et repli sur soi • Cauchemars • Dépendance exagérée à la mère • Agressivité • Crises, pleurs excessifs ou irritabilité • Cruauté envers les animaux • Destruction de biens • Idéations ou tentatives de suicide*
HABITUDES DE VIE DOMMAGEABLES / À RISQUE	<ul style="list-style-type: none"> • Problèmes liés à la consommation d'alcool • Tabagisme • Comportements sexuels à risque d'ITS ou du VIH • Automédication et prise d'antidépresseurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Perturbation des habitudes alimentaires et de sommeil • Abus d'alcool ou de drogues • Risque d'insertion dans une trajectoire de criminalité ou de violence : fugue*, prostitution*, délinquance*, convictions stéréotypées des rôles de genre et manque de respect envers les femmes, violence dans les relations amoureuses*

*Conséquences observées chez les adolescents.

En vert : les conséquences similaires sur les femmes et les enfants/adolescents.

[Tableau non exhaustif réalisé à partir des analyses de l'Institut national de santé publique du Québec]

COVID-19 ET CONFINEMENTS : EFFETS "LOUPE" ET ISOLEMENTS AMPLIFIÉS



L'épidémie de Covid-19, la crise socio-économique et les confinements successifs ont à la fois été des révélateurs et des accélérateurs d'isolement avec des effets "loupe ou zoom". Cette réalité a été rappelée par le CIDFF lors de son audition : "le confinement a exacerbé ce que l'on constate tout au long de l'année et a catalysé les difficultés que rencontrent nos publics."

Face au premier confinement de la population en France (du 17 mars au 11 mai 2020), l'isolement a été une réalité partagée par une majeure partie des personnes. S'isoler est alors devenu la règle. Le manque de lien social a isolé de nombreuses personnes avec des effets sur la santé mentale et la santé physique aggravés au fil des confinements. Lors du second confinement (du 29 octobre au 15 décembre 2020), plusieurs faits ont été observés parmi lesquels une peur de sortir à nouveau pour des personnes déjà fragilisées.

Dans ses récents travaux, la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité (DDFE) du CESE a mis en lumière plusieurs facteurs d'inégalité accrus

avec la Covid-19 et les confinements induits tels que l'exposition au risque de contamination, l'effacement dans les médias et les instances de décisions gérant la crise, les inégalités de répartition des tâches ménagères et familiales (garde des enfants, école à la maison, repas, soin des malades), l'augmentation des violences faites aux femmes (+ 1/3 des signalements constatés lors du confinement la première semaine de mars 2020), la complication de l'accès aux droits sexuels et reproductifs ou encore la vulnérabilité et la précarité (70% des travailleuses sont pauvres, 82% en emploi à temps partiel, 84% chargées de familles monoparentales).

Le tableau ci-dessous synthétise différents effets de genre pointés par le CESE dans son récent avis *Crise sanitaire et inégalités de genre* et par d'autres structures, afin de montrer les conséquences aggravées de la crise sanitaire et des confinements sur l'isolement des femmes. Ces différentes données seraient à suivre et à décliner davantage au niveau régional.

PRINCIPALES SITUATIONS D'ISOLEMENT INITIALES OBSERVÉES	CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE ET DES CONFINEMENTS SUR LES ISOLEMENTS : QUELQUES ZOOMS
Les lieux d'habitation, le mal-logement ou l'absence de logement	<p>Montée des impayés, accroissement de la précarité et du chômage, rupture de suivis sociaux.</p> <p>Isolement accentué des personnes sans abri, liens sociaux subitement rompus (avec les riverains, les commerçants, les bénévoles des maraudes...), fermeture des accueils de jour et médiathèques (suppression d'accès à un ordinateur, aux médias). "Cette rupture a eu plusieurs conséquences dont celles de renforcer leur isolement mais aussi de brouiller leurs repères." [source : Fondation Abbé Pierre, 26^e rapport sur l'état du mal-logement en France (2021)]</p> <p>Inadaptation des logements (superficie, agencement) à la conciliation de la vie familiale, domestique et professionnelle (télétravail et travail à distance).</p>
Les mobilités restreintes	<p>Renoncement aux soins accentué par le confinement en particulier pour les femmes migrantes : "soit par peur d'aller à l'hôpital, soit en raison de difficulté à se déplacer." [source : étude de la Cimade citée dans l'avis du CESE <i>Crise sanitaire et inégalités de genre</i>] ou renoncement des soins importants chez les étudiantes (10,6% des étudiantes ont renoncé à une consultation contre 8,3% des étudiants) [Source : Observatoire national de la vie étudiante (OVE), la vie d'étudiant confiné, 21 juillet 2020]</p>
L'ancrage dans les réseaux et le manque de lieux de sociabilité	<p>Fermeture de tous les lieux publics (1^{er} confinement) et lieux culturels (lors des différents confinements), annulation des événements, arrêt des activités associatives ou maintien à distance.</p>

PRINCIPALES SITUATIONS D'ISOLEMENT INITIALES OBSERVÉES	CONSÉQUENCES DE LA CRISE SANITAIRE ET DES CONFINEMENTS SUR LES ISOLEMENTS : QUELQUES ZOOMS
La perte ou l'absence d'emploi, la précarité des emplois	Dégradation de la situation financière pour une part des femmes accueillies par les CIDFF, notamment celles pour qui des projets d'insertion socioprofessionnelle étaient engagés et n'ont finalement pas commencé du fait de la crise sanitaire, toutes celles qui n'ont pas pu aller travailler, les femmes sans emploi dont le conjoint n'a pas pu aller travailler, les situations d'activité partielle... [source : audition CIDFF]
Les responsabilités familiales et domestiques	Isolement accru des mères sans présence du co-parent lors de l'accouchement et du séjour à la maternité (premier confinement et interdiction de la présence du deuxième parent ou de la personne de confiance pour raisons sanitaires). "En confinement, les femmes ont continué d'assumer l'essentiel des tâches domestiques et parentales, même quand elles travaillaient à l'extérieur : 19% des femmes et 9% des hommes de 20 à 60 ans ont consacré au moins quatre heures par jour en moyenne aux tâches domestiques ; 43% des mères et 30% des pères ont passé plus de six heures quotidiennes à s'occuper des enfants. Les femmes ont été davantage mises à contribution que les hommes, la division du travail domestique restant fortement inégalitaire au sein des couples." [Source : INSEE Références, édition 2020 - Vue d'ensemble - <i>Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement</i>]
Les situations de maladie et/ou de handicap	Déprogrammation et non-réalisation accrues de soins pendant le confinement : "cette différence genrée s'est accentuée sur cette période : 64% des femmes déclarent avoir renoncé à un acte médical dont elles avaient besoin, contre 53% des hommes." [source : étude de l'Odenore citée dans l'avis du CESE <i>Crise sanitaire et inégalités de genre</i>] Capacités des structures d'accueil de jour réduites, services de soin sous tension et interventions à domicile de professionnels ou professionnelles partiellement suspendues, fermetures de structures d'accueil, difficultés pour obtenir de l'aide extérieure et/ou renoncement à des soins de la personne aidée. "Le confinement a fortement éprouvé les personnes aidantes et renforcé leur isolement." [source : Enquête Ipsos-Macif Aidants et confinement (juillet 2020) citée dans l'avis du CESE <i>Crise sanitaire et inégalités de genre</i>]
La pauvreté, la précarité	Aggravation de précarités existantes et apparition de nouvelles précarités avec une hausse des primo-allocataires (CAF), des nouveaux publics (jusqu'à là inconnus) accueillis par de nombreuses associations (Banque Alimentaire, Secours populaire, Croix rouge, Restos du cœur...).
Les violences et agressions faites aux femmes	Enfermement matériel et psychologique des femmes dans le huis clos familial, impossibilité de sortir sans motif valable. Hausse des violences faites aux femmes, augmentation des signalements et du nombre d'appels au numéro national d'écoute et d'aide aux femmes victimes de violences (3919). Confinement impliquant un rapprochement constant et contraint des membres du foyer, une distanciation avec les proches, des dépôts de plaintes plus compliqués, une difficulté de prise en charge par les services de police accrue, une crainte du contrôle de police en cas de sortie sous confinement ou couvre-feu pour signaler des violences. Conséquences sur les enfants : situation aggravée des mineurs en danger victimes de violences avec des signalements plus compliqués et des enfants piégés au domicile avec leurs parents violents. [source : audition CIDFF]
L'avancée en âge	Personnes âgées frappées doublement par la crise sanitaire et les confinements, avec des mesures prises pour les protéger qui ont souvent accru leur isolement. Espacement accentué des rencontres avec d'autres personnes, liens sociaux quotidiens coupés en ne faisant plus de sortie ou leurs courses, réduction des visites des professionnels de santé et des aides à domicile [source : rapport des Petits Frères des pauvres, juin 2020]

Face aux confinements, de nombreuses personnes et structures ont mis en place des solutions de remplacement, souvent dans l'urgence : permanences téléphoniques, appels de convivialité des personnes âgées, ateliers collectifs à distance en visioconférence ou en conférence téléphonique, correspondances intergénérationnelles...

Cela étant, lors de leur audition, Carole Ely et Julie Hamdam, ont relayé le constat suivant : "Les CIDFF de la région constatent une hausse des femmes accueillies en détresse psychologique due à la Covid-19 et un allongement des entretiens téléphoniques. Pour les personnes déjà isolées, les confinements successifs n'ont



fait qu'amplifier le sentiment de solitude. (...) L'isolement strict de personnes déjà isolées a conduit à des états dépressifs voire suicidaires". Dans une étude, la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) constate les faits suivants : "En mai 2020, à l'issue du premier confinement national, 13,5% des personnes âgées de 15 ans ou plus vivant en France présentent un syndrome dépressif, soit presque une personne sur sept. La prévalence de syndromes dépressifs est en hausse de 2,5 points par rapport à 2019. L'augmentation est notamment plus forte chez les 15-24 ans (22% en mai 2020, contre 10,1% en 2019) et chez les femmes (15,8% en 2020, contre 12,5% en



2019)". À ce jour, il est peu évident d'avoir des données étayées concernant les effets de la crise sanitaire sur les conduites suicidaires. Le dernier rapport de l'Observatoire national du suicide, publié en juin 2020, partage des faits conduits avant la crise sanitaire liée à la Covid-19.

Les conséquences de la crise sanitaire et des confinements successifs vont également s'inscrire sur un temps plus long. Si le premier confinement a tout d'abord été vécu comme une situation exceptionnelle, les confinements en fin d'année 2020 et au premier trimestre 2021 laissent penser que ces situations peuvent se reproduire ces prochains mois, voire ces prochaines années, face à d'autres pandémies notamment. D'où la nécessité de mieux appréhender les différentes situations d'isolement des femmes pour mieux les accompagner, d'autant plus en période de confinement.

PRÉCONISATIONS



I. Repérer, observer, mieux connaître et aller vers

• **Prévoir des collectes de données genrées, des enquêtes immersives et des recherches-actions sur l'isolement des femmes, notamment via le futur centre de ressources bourguignon-franc-comtois envisagé pour l'égalité entre les femmes et les hommes.**

Inspiré du Centre Hubertine Auclert en Île-de-France, la création d'un centre de ressources régional pour l'égalité entre les femmes et les hommes est fléchée dans l'accord stratégique entre l'État et la Région sur les orientations du Contrat de projet État-Région (CPER) Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027. Cela permettra la mise en place et le suivi d'indicateurs genrés sur les politiques publiques régionales stratégiques (économie, numérique, orientation/formation, mobilités...) grâce à la mobilisation des observatoires thématiques et de la Stratégie régionale de la connaissance (SRC). En concordance avec ce projet, l'une des actions du rapport de situation égalités femmes-hommes 2020 de la Région Bourgogne-Franche-Comté concerne l'identification d'indicateurs genrés de suivi et d'évaluation.

- **Définir des données régionales genrées sur l'isolement avec des sujets d'explorations et des territoires d'enquêtes en amont de la création du futur centre de ressources régional.**

À titre d'exemple, le CESER rejoint une préconisation formulée par le Centre Hubertine Auclert d'Île-de-France dans son rapport *Femmes et Ruralité* (2019) visant à améliorer la connaissance des besoins de mobilité des femmes en disposant de données sexuées sur les territoires ruraux dans l'enquête globale transports.

- **Décliner régionalement l'étude annuelle réalisée par le Crédoc sur l'isolement relationnel pour la Fondation de France en fléchant les principaux effets de genre constatés pour suivre leurs évolutions au niveau régional.**

Au fil de ses préconisations par thèmes et compétences proposées ci-dessous, le CESER suggérera des indicateurs genrés ou territoires d'enquête à investiguer en lien avec les constats et conclusions de son rapport. Ces indicateurs pourront être quantitatifs (chiffres, proportions), qualitatifs (perceptions, représentations, constats de situations et/ou d'évolutions...) ou encore composites (synthèse de plusieurs indicateurs) avec la perspective d'enclencher des actions de lutte contre l'isolement.

• **Adosser au centre de ressources régional un Observatoire régional des violences faites aux femmes (ORVF).**

À l'instar du centre de ressources régional créé en Île-de-France, le CESER encourage l'État et la Région à adosser un Observatoire régional des violences faites aux femmes au futur centre régional, notamment pour renforcer la connaissance et l'expertise sur les violences faites aux femmes en Bourgogne-Franche-Comté et identifier les outils existants pour accroître la lutte contre l'isolement des femmes victimes de violences. À ce jour, la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) collabore avec 22 observatoires territoriaux des violences faites aux femmes. Ces observatoires peuvent être portés par des Conseils régionaux, Conseils départementaux, communes ou intercommunalités, administrations déconcentrées, associations ou groupements d'intérêt public. D'autres observatoires sont en cours de développement.



• **Aller à la rencontre/au-devant et au plus près des femmes isolées en identifiant davantage les initiatives existantes pour affiner et améliorer le repérage des femmes isolées.**

Les permanences proposées par les CIDFF dans près de 85 lieux en Bourgogne-Franche-Comté sont précieuses pour permettre l'accès au droit par le biais de permanences juridiques délocalisées auxquelles s'ajoutent des permanences dématérialisées grâce aux bornes visio-services. Près de 200 femmes par an sont ainsi accueillies, notamment dans des territoires très ruraux. À ces permanences, s'ajoutent des lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation dans le Jura, la Haute-Saône, le Doubs et l'Yonne proposés par les CIDFF mais aussi d'autres

structures clefs telles que Femmes Debout (Dole), Solidarités Femmes (Besançon, Dijon, Belfort), l'Association nivernaise d'aide aux victimes d'infractions (ANDAVI) ou encore les Points accueil et écoute jeunes (PAEJ).

• **Investir davantage les lieux et les points d'accueil, grand public, pour diffuser des informations de prévention et de lutte contre l'isolement.**

Ces nouveaux lieux de permanence peuvent permettre de toucher un public, souvent invisible, en allant au-devant de celui-ci. Dans l'Yonne, certaines permanences de l'ADAVIRS (Association départementale d'aide aux victimes d'infractions et à la réinsertion sociale) ont lieu dans des grandes surfaces au sein desquelles sont mis à disposition des bureaux fermés. Dans la Nièvre, l'association AFED (Aide aux femmes en difficulté) proposait un point d'accueil et de sensibilisation dans des grandes surfaces durant le premier confinement en 2020.

Autre initiative pour diffuser des messages de prévention : entre le 19 et le 27 mars 2021, le collectif féministe #NousToutes a distribué 615 000 sacs à pain en papier dans des boulangeries en France. Ces sacs étaient dotés d'un violentomètre (outil de prévention qui permet de mesurer le degré de violence dans un couple) ainsi que de numéros utiles en cas de violence d'un conjoint ou d'un ex-conjoint. À Dijon, 35 commerces ont participé à l'action. Différents messages d'information, de prévention et de sensibilisation pourraient ainsi figurer à différentes périodes.

> Indicateurs ou données à investiguer/consolider : recenser et cartographier les lieux de permanences existants avec une carte interactive, régulièrement mise à jour (en lien avec le futur centre de ressources régionales sur l'égalité femmes-hommes) ; cibler de nouveaux lieux d'accueil et d'écoute à investir.

2. Proposer des lieux et cadres de vie pour lutter contre l'isolement et permettre de nouvelles solidarités locales

• **Soutenir les projets d'habitat alternatif pour lutter contre l'isolement des femmes.**

De nouvelles façons d'habiter peuvent représenter des solutions inventives pour lutter contre l'isolement et offrir de nouvelles soli-



Le béguinage

Historiquement, les béguinages étaient des lieux où vivaient des communautés religieuses de femmes, les béguines, dans un regroupement de logements individuels et de bâtiments communs au sein d'un espace clos. Les béguinages se sont essentiellement développés dans le Nord de l'Europe à partir du 13^e siècle. Depuis plusieurs années, certains lieux historiques sur lesquels étaient implantés des béguinages ont été réinvestis pour proposer de nouvelles formes de logement pour les personnes âgées. Ils sont majoritairement situés dans le Nord de la France et sont en général gérés par des bailleurs sociaux. Les béguinages se composent en moyenne de 10 à 20 logements privés de plain-pied (une maison ou un appartement) en location ou en propriété. Ces logements sont conçus pour des personnes vieillissantes ayant des difficultés de mobilité. Les habitants âgés des béguinages peuvent bénéficier des aides suivantes : aides au logement et Allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile.

[Source : Portail national d'information pour les personnes âgées et leurs proches]

darités, que ce soit en milieu rural ou urbain : habitat inclusif, intergénérationnel ou partagé ; béguinage ; colocation entre jeunes et seniors, résidences seniors.

À Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), un projet de béguinage [voir encadré ci-contre] a été porté par l'association "Vivre en béguinage" avec la rénovation d'un ancien bâtiment monastique, afin d'y aménager 20 appartements de plain-pied, accessibles aux personnes à mobilité réduite. Comme tous les béguinages, ce lieu - ouvert en octobre 2020 - propose l'accès à des espaces communs partagés (salle polyvalente, salon d'accueil, chambres d'hôtes, jardin...).

Autre initiative : au Deschaux, près de Dole (Jura), la résidence Âges & Vie a ouvert en novembre 2020 avec 14 personnes en colocation entourées par des auxiliaires de vie. En Bourgogne-Franche-Comté une trentaine de colocations pour personnes âgées dépendantes ont été ouvertes par la société Âges & Vie ces dix dernières années.

En matière d'habitat intergénérationnel, la maison Christophe Mérieux (initié par Habitat et Humanisme) a ouvert en plein cœur de Lyon dans un immeuble neuf. Elle se compose de 52 logements équipés et répartis entre mères isolées avec enfant, étudiants à revenus modestes, jeunes travailleurs, personnes âgées et une communauté de sœurs franciscaines. Par ailleurs, 201 m² de locaux collectifs sont également aménagés : salle pour l'accueil des enfants, deux salons, une salle à manger, un office ainsi qu'une laverie-buanderie.

> Indicateurs ou données à investiguer/consolider : recenser et valoriser les nouvelles façons d'habiter (habitat inclusif, intergénérationnel ou partagé, béguinage, colocation jeunes-seniors) en Bourgogne-Franche-Comté.

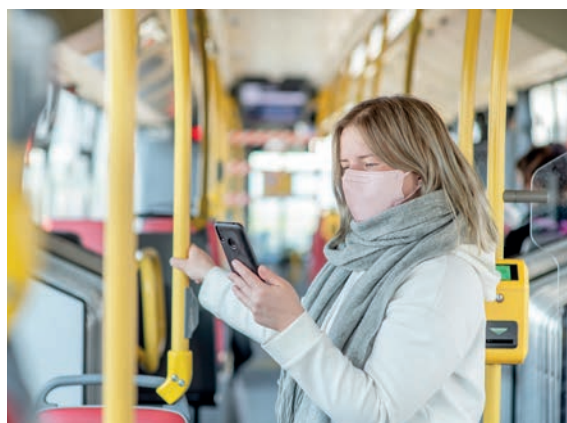
3. Soutenir les initiatives pour transporter et accompagner les femmes dans leurs déplacements et permettre l'accès aux réseaux afin de contrer les inégalités de genre et de territoires

• **Développer et renforcer les initiatives existantes en participant au financement de moyens humains et techniques (utilitaires, bus ou véhicules) pour permettre à différentes associations et structures de soutien de sillonner les zones**

mal desservies en région et d'aller ainsi à la rencontre des personnes isolées en difficulté.

Suite à un appel à projet, le CIDFF du Jura a été soutenu financièrement pour son initiative Passag'elles visant à aller vers les femmes isolées, victimes de violences (physiques ou psychologiques) pour les écouter, les informer, les accompagner dans leurs projets ou démarches, et les véhiculer selon leurs besoins (mise à l'abri, soins, avocat, dépôt de plainte...) sur les secteurs Cœur du Jura, Saint-Claude. De telles actions, issues d'appels à projet ou autres initiatives ayant fait leur preuve, pourraient être déployées sur d'autres territoires de la région.

> Indicateurs ou données à investiguer/consolider : identifier d'autres secteurs en Bourgogne-Franche-Comté pour proposer des accompagnements par l'écoute et l'aide aux déplacements, recenser les initiatives itinérantes.



• **Sécuriser les déplacements des femmes en généralisant l'arrêt à la demande sur les différents réseaux de transport urbain de Bourgogne-Franche-Comté, en cohérence avec le décret n°2020-1276 du 19 octobre 2020 relatif aux dispositifs de descente à la demande et modifiant diverses dispositions du code des transports en matière de sûreté dans les transports.**

L'arrêt à la demande, notamment mis en place par le réseau Ginko de Grand Besançon Métropole, offre la possibilité de descendre à la demande entre deux arrêts de bus sur le réseau de transport. Ce dispositif permet de sécuriser les voyageurs, notamment les femmes, en les rapprochant le plus possible de leur domicile.

Une enquête de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) publiée en janvier 2018, énonce que plus d'une femme sur deux (51%) a peur dans les transports en commun, notamment la nuit.

• Vaincre les difficultés de déplacements et de mobilité des femmes pour lutter contre l'isolement dans les espaces et lieux publics.

Au-delà de l'arrêt à la demande grâce aux transports en commun, différentes actions permettant de sécuriser les déplacements des femmes peuvent être valorisées et déployées en Bourgogne-Franche-Comté.

Pour rassurer les femmes face aux violences et agressions, une jeune rennaise de 23 ans a créé, en septembre 2020, un groupe Facebook intitulé "SafeWalk Women Rennes". Composé principalement de femmes, ce groupe propose de se mettre en contact et de s'organiser afin de se raccompagner mutuellement lorsqu'elles rentrent tard le soir (via un bus pédestre notamment). Le but est de créer de l'entraide et de la confiance afin que les femmes se sentent en sécurité lorsqu'elles sont sur le chemin du retour. Par la suite, un groupe inclusif, ouvert à toutes et à tous, intitulé "Safe Walk for All Rennes" a également été créé.

• Favoriser des solutions de mobilité simples, efficaces et économes.

Les préconisations formulées par le CESER dans son rapport *Femmes et monoparentalité* s'appliquent à l'identique pour les femmes isolées :

- Soutenir les initiatives d'associations existantes sur la mobilité en prévoyant des conventions avec ces structures sur un volet dédié à l'accompagnement des femmes en situation de monoparentalité.
- Soutenir financièrement les structures qui proposent des aides à la mobilité pour résoudre les problèmes de déplacement des monoparents.
- Accompagner le déploiement de la plateforme de covoiturage Mobigo.
- Étendre l'aide régionale au permis de conduire "jeunes" aux femmes en situation de monoparentalité.

• Proposer un accompagnement de A à Z pour les femmes sans permis de conduire.

Une action "aide à la mobilité", portée par le Conseil départemental de l'Yonne, est en cours de mise en place et devrait voir le jour en septembre 2021. S'adressant à 30 habitants inscrits dans un parcours d'insertion proche de l'emploi, cette action sera destinée en priorité aux femmes isolées. L'accent sera mis sur les

personnes intéressées par des métiers actuellement en tension sur le territoire, notamment les services à la personne. Il s'agira de préparer au code de la route et au permis de conduire pour lever le frein à l'emploi le plus important observé dans le département de l'Yonne : la mobilité. Cette action regroupe différents partenaires (Pôle Emploi, conseiller en insertion professionnelle référent de l'action au sein du Conseil départemental, auto-école sociale ou ordinaire...). En parallèle, un accompagnement social vers l'emploi est prévu : suivi individualisé pour pallier les difficultés techniques de recherche d'emploi, soutien social et psychologique toute la durée de formation. Des coachs suivront les bénéficiaires avant, pendant et après leur mise en emploi afin de pérenniser les parcours d'insertion. Un reste à charge de 350€ sera financé par les bénéficiaires. Enfin, ce programme a pour but d'être complémentaire aux dispositifs existants soit en les complétant pour un faible reste à charge soit en sélectionnant des personnes situées hors de ces cadres d'aide.



• Soutenir les projets et les actions visant à la formation et sensibilisation des personnes isolées aux outils numériques.

En matière de numérique, l'isolement est accentué par de multiples facteurs : manque

d'accès, de réseaux, d'outillage et/ou de maîtrise des techniques et savoir-faire. Ces derniers renforcent alors souvent une autre difficulté : l'accès aux droits pour les personnes isolées. Dans cette perspective, le CESER rappelle une préconisation formulée dans son rapport *Le numérique au service des habitants et des territoires de Bourgogne-Franche-Comté* invitant à renforcer la formation à l'accueil et à l'inclusion numérique des agents des lieux physiques de services offerts aux usagers (agents aidants-accompagnants des MSAP/ Maisons France Service et agents traitant directement les demandes des usagers des différents services publics).



- Depuis 2015, le programme Maisons Digitales, impulsé par la Fondation Orange, soutient des lieux et actions pour former les femmes sans qualification et sans emploi en Europe et en Afrique. En 2016, une Maison Digitale a ouvert à Belfort, en collaboration avec l'association Femmes Relais 90, pour favoriser l'employabilité et l'insertion des femmes les plus éloignées de l'emploi accompagnées par l'association. À Besançon, une Maison Digitale a été inaugurée en 2019 pour les femmes hébergées au CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale) Le Roseau. Porté par l'Association départementale du Doubs de sauvegarde de l'enfant et de l'adolescent (ADDSEA 25), ce projet vise à favoriser l'autonomie des femmes face au numérique et à les aider dans leurs démarches dématérialisées.

- Plusieurs actions financées par le GIE IMPA dans le cadre de l'appel à projet "Prévenir et lutter contre l'isolement social des personnes retraitées" en Bourgogne-Franche-Comté s'attachent à l'accompagnement dans l'utilisation des outils numériques ou encore la mise à disposition temporaire ou définitive de matériel

numérique. À titre d'exemple, le projet "Du lien social au numérique", porté par le Centre social et culturel de Lure (Haute-Saône) permet aux personnes retraitées de mieux appréhender l'outil informatique avec des cours adaptés à leurs besoins.

4. Favoriser l'ancrage dans les réseaux existants sur les territoires et/ou encourager la création de nouveaux espaces pour pallier le manque de lieux de sociabilité et de lien social

• Poursuivre et amplifier le soutien au développement des tiers-lieux et réseaux de solidarité, vecteurs de lutte contre l'isolement.

- En tant qu'espaces physiques pour faire ensemble, les tiers-lieux (atelier partagé, fablab, garage solidaire, friche culturelle, maison des services au public...) ont un rôle à jouer pour lutter contre l'isolement. En Bourgogne-Franche-Comté, 6 tiers-lieux ont fait partie des 80 premières structures lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt "fabriques de territoire et fabriques numériques de territoire" en 2020. Parmi ceux-ci le Fablab des 3 lapins à Luxeuil-les-Bains (Haute-Saône), le Centre Multimédia à Dijon ou encore le Café des pratiques à Besançon.

- Autre initiative : à Lormes (Nièvre), un réseau social rural et numérique a été mis en place, notamment à l'intention des personnes âgées isolées. Pour la conception de son site "Faire compagnie", le centre social intercommunal des Portes du Morvan s'est appuyé sur la mission numérique du Pays Nivernais Morvan en 2014. Par ailleurs, les personnes âgées ont la possibilité de faire appel au réseau d'entraide par téléphone via un numéro d'appel gratuit. Enfin, un poste de manager de réseaux sociaux a été créé pour l'animation du réseau. Au-delà de l'animation de la plateforme numérique et téléphonique et de la page Facebook, l'animateur visite les personnes à domicile, organise des "cafés des voisins actifs", anime des goûters intergénérationnels et assure des transports en mini-bus pour ces différents événements. Quand il a connaissance d'un besoin non exprimé sur la plateforme, il appelle directement l'un des voisins actifs. Le dispositif solidaire "Faire compagnie" a essaimé dans la Nièvre. Depuis 2019, le centre social Accords de Loire (Nevers) s'est inscrit dans cette action.

• **(Re)créer des lieux, des collectifs, des espaces où les femmes peuvent se rencontrer pour penser des loisirs accessibles au plus grand nombre.**

• **Développer une politique régionale culturelle et dédiée aux loisirs, s'inspirant de la politique sportive volontariste portée par la Région qui contribue à valoriser et développer la pratique du sport par les femmes, l'égalité d'accès à la pratique sportive.**

Il s'agit ici de porter une attention particulière et d'apporter des soutiens aux initiatives impulsées par les femmes, en particulier dans les zones rurales (lieux de convivialité, associations spécifiques...).

> Indicateurs ou données à investiguer/consolider : identifier plusieurs territoires d'enquête en Bourgogne-Franche-Comté, à l'image de l'étude *Les filles du coin* réalisée par Yaëlle Amsellem-Mainguy sur 4 territoires (dans 4 régions différentes). Des enquêtes territoriales sur les jeunes femmes en milieu rural dans la région Bourgogne-Franche-Comté permettraient de mieux analyser les pratiques de l'espace mais aussi les pratiques de loisirs et les rapports aux lieux de vie et mieux appréhender ainsi les inégalités.



• **Redonner des espaces aux femmes avec des lieux de convivialité, des groupes de parole, des ateliers collectifs et des accompagnements personnalisés.**

Les actions pérennes, permettant des échanges réguliers, contribuent à créer des réseaux de solidarité, de sociabilité voire d'amitié et

d'entraide pour renouer des liens sociaux. Les groupes formés, le temps d'ateliers collectifs, peuvent également avoir ensuite leur "vie propre" pour donner envie aux participantes de se revoir, au-delà des ateliers.

Des ateliers collectifs destinés aux femmes isolées sont organisés sur différents territoires pour créer des échanges, redonner confiance, aider les femmes à retrouver une autonomie dans les démarches du quotidien. En Haute-Saône, un groupe de paroles de femmes est animé chaque lundi et jeudi après-midi par une salariée du CIDFF 70 depuis 1995 dans le Quartier prioritaire de la politique de la ville de Vesoul Montmarin-Les Rêpes.

En 2020 et 2021, 12 femmes issues du Quartier prioritaire de la Politique de la Ville (QPV) de Migennes (Yonne) et d'autres villes du département ayant un QPV (Sens, Joigny, Auxerre) ont participé à un atelier d'écriture créative "Paroles de Femmes avec Colette". Parmi les objectifs de cet atelier : accéder à la découverte de l'écriture et de la lecture, s'exprimer autour des droits de la femme à partir de la vie de Colette, tout en s'exprimant en public et en travaillant la confiance en soi (au cours de 18 séances). Les textes ont été compilés dans un recueil pour collecter le fruit de cette collaboration et d'échanges. Les femmes ont pu lire leurs textes en public.

Une autre initiative autour de la valorisation de soi est portée par l'Espace Famille de Migennes, depuis 2015, à destination de 8 femmes sans emploi du QPV. 24 séances sont proposées pour mesurer l'importance de la prise en charge de leur santé pour une insertion sociale et professionnelle, restaurer l'image de soi, acquérir une aisance dans l'expression orale en public. Cette action est réalisée avec plusieurs partenaires (l'organisme de formation Exponens pour animer les séances, l'ANPAA ainsi qu'une coiffeuse et une esthéticienne).

5. Utiliser les leviers de la formation, l'éducation et l'insertion pour lutter contre l'isolement des femmes

La formation, le maintien de l'emploi dans les territoires - en particulier ruraux - constituent des composantes essentielles pour lutter contre l'isolement des femmes, comme l'a rappelé le sociologue Benoît Coquard lors de son audition. Le dernier rapport régional annuel de situation égalités femmes-hommes en Bourgogne-

Franche-Comté atteste de la mise en œuvre de plusieurs actions salutaires initiées ou soutenues par la Région, la DREETS (Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, ex-Directe) en lien avec l'association et société coopérative d'intérêt collectif Femmes Égalité Emploi (FETE) pour "dégenrer" les métiers. Le CESER propose différentes pistes pour contribuer aux réflexions et actions existantes avec, en filigrane, la lutte contre l'isolement des femmes.



• **Élargir, généraliser les actions de promotion de la mixité et de l'égalité professionnelle au sein des différents territoires de la région dans la perspective de la lutte contre l'isolement des femmes.**

À titre d'exemple, les événements "Mix & Match" de promotion de la mixité et de l'égalité professionnelles, déjà proposés par l'association FETE dans différentes villes, gagneraient à être déclinés dans des zones plus rurales de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Cela permettrait à d'autres entreprises, présentes sur différents territoires moins urbanisés de la région, de mettre en avant leurs démarches d'égalité et à des femmes en recherche d'emploi de rencontrer d'autres femmes ayant choisi des carrières peu féminisées sur des territoires ruraux.

• **Poursuivre et amplifier la valorisation de modèles d'accomplissement et de parcours atypiques de femmes pour que ces parcours se généralisent et éviter ainsi l'auto-exclusion des femmes.**

• **"Diversifier l'offre de formation pour les jeunes femmes et hommes et renforcer leur insertion professionnelle en établissant des diagnostics sexués de l'offre disponible à l'échelle intercommunale et départementale".**

Le CESER rejoint cette préconisation formulée par le Centre Hubertine Auclert d'Ile-de-France dans son rapport *Femmes et Ruralité* (2019) avec en filigrane le souhait de former les jeunes femmes dans des secteurs moins précarisés et ouvrir des portes en fonction des besoins des territoires sur des emplois valorisants et valorisés. Par ailleurs, les actions pour orienter les femmes vers le secteur industriel, qui reste parfois le principal pourvoyeur d'emploi sur certains territoires, ou des métiers plus manuels peuvent se poursuivre en ayant conscience de "tout ce qui se joue avant" comme le rappelait le sociologue Benoît Coquard lors de son audition. À ce titre, des formations peuvent être davantage proposées ou valorisées pour permettre aux femmes d'être employées dans les métiers de cadres locaux (par exemple, technicienne ou ingénieure industrielle). Par ailleurs, la préservation et/ou la promotion d'emplois locaux pour les femmes et la valorisation d'activités, de collectifs de travail ouvriront les femmes sur différents réseaux de sociabilité.

• **Repenser, relocaliser et féminiser les modes de recrutement des cadres locaux.**

Lors de son audition, Benoît Coquard expliquait dans quelle mesure il est important de promouvoir les emplois locaux de cadres auprès des habitantes, dès le plus jeune âge, pour aller au-delà d'une décentralisation descendante et d'une politique de ruissellement cherchant à attirer des cadres qui ne souhaitent pas toujours s'installer dans les territoires populaires ruraux.

• **Aider au développement des structures qui offrent des possibilités d'insertion par l'activité économique pour les femmes.**

En parallèle de la féminisation de métiers traditionnellement "réservés" aux hommes, les dispositifs d'Insertion par l'activité économique (IAE) pourront limiter les effets de genre dans la (re)construction des parcours professionnels.

6. Lutter contre l'isolement des femmes confrontées aux responsabilités familiales et domestiques

• **Encourager les actions de terrain et de sensibilisation pour déconstruire les stéréotypes liés aux genres dans les partages des tâches ménagères et domestiques.**

Au-delà des actions de sensibilisation à la mixité professionnelle, le CESER estime important de valoriser des messages et des parcours pour favoriser le partage mixte des responsabilités familiales et domestiques dans la vie quotidienne.

Les interventions des CIDFF et d'autres structures, dès l'école maternelle et l'école primaire puis dans les collèges et lycées, sont ainsi précieuses pour aiguïser les réflexions sur la répartition des tâches domestiques et sur les idées préconçues liées au genre. À titre d'exemple, les CIDFF de Bourgogne-Franche-Comté mobilisent différents outils lors de leurs interventions en école : improvisations à proposer aux enfants (un garçon et une fille) sur des scènes de la vie courante, QCM sur les tâches ménagères (qui fait la tâche à la maison, une seule personne ou les deux parents).

Par ailleurs, des portraits d'hommes en congé parental ou à temps partiel peuvent être davantage valorisés. En avril 2021, le portail "Mon enfant.fr", porté par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) présente, par exemple, le cas d'un père qui a fait le choix d'arrêter son activité professionnelle pour s'occuper de ses enfants (témoignage également partagé sur son compte Instagram).



• Promouvoir les associations et actions de soutien à la parentalité et favoriser l'adhésion des co-parents aux initiatives de pair-aidance.

La pair-aidance constitue une mise en liens de personnes vivant des situations similaires pour se soutenir entre pairs. Pour les futurs ou nouveaux parents, ces pratiques d'accompagnement et d'appui mutuels peuvent être précieuses. Le CESER rejoint ici une préconisation formulée dans le rapport des 1 000 premiers jours pour limiter ou rompre l'isolement des parents et prévenir l'épuisement parental



en étant intégrés dans des groupes de parents de proximité pour favoriser le partage d'expérience entre pairs et l'entraide.

Plusieurs associations et actions de soutien à la parentalité permettent de limiter l'isolement des femmes en Bourgogne-Franche-Comté tout en confortant les deux parents dans leurs fonctions. À Besançon, l'association de soutien à la parentalité Coccinelle propose depuis 2004 des temps d'information animés par des professionnels femmes et hommes (ateliers sur les soins et besoins des nouveaux nés, le quatrième trimestre de grossesse et le post-partum, rencontres sur différents sujets liés à l'éducation) mais aussi des groupes d'écoute ou de partage entre parents.

Par ailleurs, plusieurs préconisations formulées par le CESER dans son rapport *Femmes et monoparentalité* s'appliquent à l'identique pour les femmes isolées :

- Favoriser les projets innovants liés aux modes de garde des enfants.
- Favoriser une meilleure appréhension de la situation des femmes, de la monoparentalité et de leurs conséquences.
- Favoriser, généraliser et coordonner l'accompagnement des enfants entre leurs différents temps de vie (scolaire, périscolaire et extra-scolaire).

7. Lutter contre l'isolement des femmes lié aux situations de maladie et/ou de handicap

• Promouvoir les associations et les collectifs thématiques autour des maladies et/ou du handicap et favoriser l'adhésion des femmes pour échanger entre pairs, bénéficier d'expériences et aider ainsi les personnes isolées en situation de maladie et/ou de handicap ou leur aidantes

(groupes de parole, ateliers, réseaux d'entraide et de soutien).

Plusieurs actions organisées par des antennes locales d'associations d'aide aux malades et/aux personnes en situation de handicap et aux personnes aidantes existent en Bourgogne-Franche-Comté et peuvent être valorisées (France Alzheimer, Association française contre les myopathies, Association Traces de vie, AVEC - Vie et Cancer...).

Autre exemple pour lutter contre l'isolement des personnes hospitalisées : l'association "Plein les yeux" à Besançon propose des spectacles clowns dans des services pédiatriques ou adultes des hôpitaux, en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) ou tout autre établissement de soins. Une expérience a également été menée à Besançon avec l'association d'aide à domicile Eliad, pour proposer des spectacles chez des personnes âgées.

8. Renforcer la présence de la Région dans le cadre de la stratégie régionale pauvreté

Comme présenté dans ce rapport, la pauvreté et la précarité constituent des facteurs aggravants de l'isolement. Dans cette perspective, le CESER réitère sa préconisation formulée dans son précédent rapport *Femmes et monoparentalité*.

9. Proposer différents lieux et espaces d'accueil pour lutter contre les violences faites aux femmes et former le personnel au contact des femmes victimes de violences

• Renforcer les moyens des lieux d'accueil, d'écoute et d'orientation.



À titre d'exemple, le centre d'accueil Le Roseau à Besançon pour femmes en difficulté avec ou sans enfant (géré par l'ADDSEA) est composé d'une structure d'hébergement d'urgence dans un pavillon mis à disposition (location) suite à une acquisition-réhabilitation par Habitat 25. Ce centre est destiné à l'accueil 7j/7 et 24h/24 des jeunes femmes victimes de violences (7 à 8 chambres) pour leur laisser le temps de trouver une solution. Une seconde structure (propriété de l'ADDSEA) destinée à l'hébergement des femmes dans le cadre d'un projet d'insertion professionnelle compte 18 studios et permet un hébergement de 6 à 8 mois pour favoriser l'accès aux soins et préparer l'accès au logement et à l'emploi. Le centre d'accueil du Roseau intervient principalement sur le développement de l'insertion professionnelle et la reconstruction de l'estime de soi.



Par ailleurs, l'ADDSEA rencontre régulièrement les bailleurs sociaux pour identifier ensemble les situations, dans le parc social, susceptibles d'avoir besoin de cet accompagnement (par exemple les jeunes femmes en décohabitation familiale).

• Proposer davantage de groupes de parole et du soutien psychologique dans différents lieux.

Plusieurs groupes de parole sont notamment proposés par les CIDFF dans la Nièvre, l'Yonne, la Haute-Saône et le Jura mais également par différentes associations et structures de soutien spécialisées. Renforcer les moyens de ces groupes de parole collectifs est l'une des clefs pour aider les femmes victimes de violence à sortir de leur isolement. Cela rejoint également les préconisations faites par le CESER ci-dessus au sujet d'autres situations d'isolement concernant les initiatives de pair-aidance ainsi que les réseaux d'écoute, d'entraide et de soutien.

• **Encourager des initiatives telles que les centres pour conjoints violents.**

Mesure du "Grenelle" contre les violences conjugales qui s'est tenu en octobre 2020, la création de 30 structures d'accompagnement des auteurs de violences conjugales est prévue d'ici fin 2021. Après un premier appel à projets lancé en juillet 2020, le ministère a retenu 16 candidatures dont celle de Besançon.

Un centre pour conjoints violents, intitulé "Altérité", a déjà ouvert en 2018 à Besançon. Animé par l'ADDSEA, ce centre propose 15 places (hommes uniquement) réparties dans 12 logements. Par ailleurs, le service Altérité, dédié à l'accompagnement des auteurs de violences conjugales sur le territoire du Doubs, vise à lutter contre la récidive en permettant aux auteurs de s'engager dans une démarche d'inclusion, en proposant un accompagnement social personnalisé, un travail d'introspection et un accompagnement psychologique. En lien avec l'institution judiciaire et le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Doubs et du Jura, le service Altérité promeut la prévention de la récidive des auteurs de violences conjugales, tout en veillant au respect des obligations ordonnées par l'autorité judiciaire.



• **"Agir contre les violences faites aux jeunes femmes et personnes LGBTQI+²³ par la formation des professionnels et professionnelles de la jeunesse, de l'éducation ou encore de la justice ; en soutenant le développement de prises en charge adaptées aux publics les plus jeunes ; en prenant en compte l'accessibilité de l'information pour les personnes à la rue ou migrantes".**

(23) Le sigle LGBTQI+ signifie Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queers, Intersexes et Plus.



Le CESER partage cette préconisation formulée par le CESE dans son avis *Crise sanitaire et inégalités de genre* (avril 2021).

• **Proposer un accueil et une prise en charge des enfants pendant qu'une femme victime de violences porte plainte ou est accueillie dans un lieu d'écoute.**

Dans le Doubs, des permanences sont organisées avec des assistantes maternelles de nuit pour éviter notamment que les enfants de femmes victimes de violence soient présents dans des commissariats. Différentes actions de soutien à la parentalité et lieux peuvent aussi offrir des temps d'échanges aux femmes isolées (lieux d'accueil enfant parent, espaces de vie sociale...).

10. Accompagner la lutte contre l'isolement des femmes âgées via le soutien à des actions partenariales

• **Pour le Conseil régional : s'inscrire dans la démarche en rejoignant les Caisses de retraite et les 8 Départements de Bourgogne-Franche-Comté pour financer l'appel à projet annuel "Lutte contre l'isolement social des personnes âgées".**

Cela pourra permettre ainsi à un plus grand nombre de structures et d'acteurs de terrain du territoire de mettre en place des actions de prévention et d'accompagnement pour lutter contre l'isolement social des seniors.

Financé dans le cadre de cet appel à projet, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Vesoul, en lien avec l'association "Initiatives partagées", va à la rencontre de personnes âgées isolées à domicile et leur propose des sorties et animations.

- Contexte et diagnostic de l'action : 28% de la population de Vesoul a plus de 60 ans, 11,2% plus de 75 ans. Plusieurs actions ont été envisagées face à l'isolement accru des personnes âgées et ses répercussions sur leur santé, leur vie sociale et leurs conditions de vie.

- Actions : se rendre au domicile du public cible pour proposer des actions et animations en fonction de leurs besoins et envies, à l'aide de différents supports (outils informatiques, lecture, dessin, atelier mémoire), pour amener ces personnes à participer à des actions collectives par la suite.

- Repérage : par le biais du service social du CCAS et notamment l'agent référent du pôle personnes âgées, le président et les bénévoles de l'association "Initiatives partagées", le personnel des deux résidences autonomes la Motte et le Sabot du CCAS, la communication autour du projet sur différents supports (site internet, magazine, flyers, affiches, bouche-à-oreille, réseaux sociaux...).

À SUIVRE

Dans ce rapport, le CESER a choisi de parler des isolements, tant l'isolement de chacune est le résultat de causes diverses, de trajectoires de vie marquées par différentes ruptures. Le CESER estime important de rappeler à quel point des inégalités en cascade mettent trop souvent les femmes isolées "en dehors des radars". Il est alors primordial de voir et de mettre en lumière les différentes voies qui peuvent s'esquisser pour rompre tous ces isolements.

Le CESER souhaite que le Conseil régional et les différents acteurs puissent utilement s'approprier sa réflexion et mettre en œuvre ses préconisations pour lutter contre les isolements des femmes en Bourgogne-Franche-Comté. Lutter contre l'isolement est l'affaire de tous et toutes. Chacune, chacun a un rôle à jouer à son échelle (nationale, régionale, départementale, locale) et à son niveau (du simple voisin à la collègue de travail, en passant par la travailleuse sociale ou encore le bénévole associatif).

Le CESER salue le travail conséquent réalisé par de multiples personnes et structures, au quotidien, qu'il appelle à poursuivre et développer, face à l'ampleur du phénomène.

La Région Bourgogne-Franche-Comté peut prendre toute sa place pour lutter contre les isolements des femmes et agir pour favoriser les lieux, les liens de solidarité.

Ce rapport est le début d'un travail qui devra être poursuivi. La production de données générées en conditionnera la bonne réalisation.

**Chacune, chacun
a un rôle à jouer
à son échelle
et à son niveau.**



ANNEXES

Annexe 1

Courrier de saisine

48

Annexe 2

Commission Cadre de vie-Société

50

Annexe 3

Personnes auditionnées

50

Annexe 4

Bibliographie

51

Annexe 5

Tableau des sigles

53

**REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE**

Besançon, le **25 AVR. 2019**

La présidente

Monsieur Dominique ROY
Président
Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
4 square Castan
CS51857
25031 BESANCON Cedex

29 AVR. 2019

CESER BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

Monsieur le Président,

L'axe du Plan de mandat 2016 - 2021 de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui vise à *construire ensemble la nouvelle région* porte l'engagement de "*promouvoir la laïcité, lutter contre les discriminations et garantir l'égalité entre les femmes et les hommes*".

Dans cette perspective, le rapport de situation Egalité femmes / hommes présenté en Assemblée plénière du 15 novembre dernier annonçait un plan d'actions ambitieux pour 2019. Votre assemblée en a pris acte le 13/11/2018, après une audition riche en débats, et accueilli favorablement l'hypothèse de sa propre contribution à cet enjeu de transformation sociétale.

Parmi les quinze actions prioritaires retenues dans cette programmation opérationnelle 2019 figure le recueil, dans le cadre d'une saisine, de propositions du CESER « vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes » (action N°3).

Considérant les caractéristiques socio-économiques et géographiques de notre territoire régional, la nécessité d'une prise en compte à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté de la crise sociale qui traverse actuellement notre pays, mais également la disponibilité des données sexuées ainsi que le portage de cette réflexion par votre Commission « Cadre de vie – société », je vous invite à expertiser la question suivante :

**" Isolement et monoparentalité : comment ces formes de précarité agissent-elles sur la situation financière et sanitaire des femmes, et des personnes dont elles ont la charge, en Bourgogne-Franche-Comté ?
Quelles stratégies correctives peuvent être préconisées à court, moyen et long termes ? "**

Si les deux publics - personnes isolées et femmes en situation de monoparentalité - ne se recouvrent que partiellement, il semble intéressant de mener un diagnostic global, portant autant sur le milieu rural qu'urbain. Les préconisations pourront dans un second temps être distinctes et complémentaires, en particulier pour distinguer les compétences, leur affectation et leur distribution territoriale, et les modes d'action à privilégier dans une vision prospective.

Dans le cadre de la dynamique transversale engagée ce dernier semestre, la **remise de votre rapport en fin d'année 2019** permettrait d'étayer rapidement les politiques régionales en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et une restitution intermédiaire de vos travaux en septembre prochain d'intégrer des données nouvelles dans le rapport de situation annuel qui sera présenté le 15/11/2019.

En ce sens, un état des lieux détaillé des structures d'accompagnement de ces publics, de leurs missions et de leur maillage, constituerait un socle de lecture commun favorisant l'appréhension collective de formes d'inégalité qui pèsent principalement sur les femmes. Et permettrait de consolider le réseau régional récemment constitué auquel vous avez été associé dès sa deuxième rencontre du 10 janvier dernier, en présence du Haut Conseil à l'Egalité.

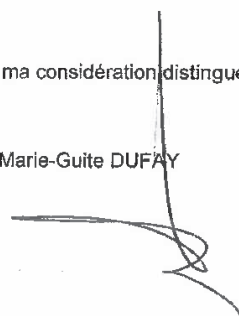
La participation de sa Secrétaire générale visait à explorer des pistes partenariales pour répondre à l'objectif de « Créer une instance régionale sur le modèle du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, en articulation avec les partenaires régionaux comme le CESER » (action N°4). Car à l'instar du HCE qui *contribue à l'évaluation des politiques publiques qui concernent l'égalité entre les femmes et les hommes en assurant l'évaluation des études d'impact des lois*, il a été suggéré qu'à terme, le CESER puisse intégrer dans les avis qu'il rend sur les rapports du conseil régional des questionnements sur la prise en compte de l'égalité des sexes.

Afin d'expertiser cette hypothèse et de préciser la méthodologie qui pourrait être appliquée à terme, je vous propose d'envisager un premier test d'analyse genrée, *a posteriori*, sur un rapport de la session de juin prochain. Cette expérimentation permettrait d'identifier les éléments éventuellement manquants, de mesurer le temps nécessaire à ce type de réflexion et d'établir une grille d'analyse adaptée avant déploiement.

Considérant la sensibilité croissante de la société civile aux enjeux d'égalité réelle entre les femmes et les hommes, je sais pouvoir compter sur votre mobilisation active dans cette démarche de progrès collective.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Marie-Guite DUFAY



Commission Cadre de vie-Société

- **BARD Yves**, CARSAT, président de la commission et **rapporteur de la saisine**
- **ANDRÉ Paule**, CNPL/CPME
- **AUZOU Philippe**, CGT/FO
- **BARDEY Pierrette**, CGT
- **BEN RAHMA Nadhem**, FAGE
- **BIAJOUX Corinne**, CGT/FO
- **BLEUZE Michel**, URAF
- **BONNET Sandrine**, Mutualité Française BFC
- **BOUCON Daniel**, personnalité qualifiée
- **CLINARD Chantal**, UPP/UNAPL
- **COULET Marie-Odile**, CGT
- **DEBOUVRY Caroline**, CPME BFC et **rapporteuse de la saisine**
- **DUFOUR Loïc**, MEDEF - CJD
- **GEFFROY Catherine**, CRMA
- **GENELOT Sophie**, CRAJEP
- **GODIN Marie-Caroline**, personnalité qualifiée
- **HAERINCK Aurélie**, Fédération des JCE de BFC
- **JUND Christine**, CCIR
- **LACOCHE Michel**, Secteur du handicap
- **LAMBERT Manuelle**, CFDT
- **LELIÈVRE Christine**, CGT/FO
- **MILLE Karine**, UNSA
- **MOLINA Corinne**, secteur du Patrimoine
- **PAUL Denise**, CFE/CGC
- **PERRIN Jean**, UNPI
- **PETIT Martine Esther**, FNE
- **QUARETTA Bernard**, URIOPSS
- **REZKI Bouchra**, secteur de la Culture
- **ROZOY Charles**, personnalité qualifiée
- **SABARD Brigitte**, Environnement et développement durable
- **SAUTIERE Colette**, CTCR - Centre technique régional de consommation
- **SCHWERDORFFER Anne**, USH
- **SMETS Clémentine**, MRJC
- **VERNET Jean-Marie**, CROS

Chargée d'études : **MORI Hélène**

Personnes auditionnées

- **CHATOT Myriam**, doctorante en sociologie à l'EHESS et auteure de la publication "Le congé parental : une traversée en solitaire ?".
- **CHOLEZ Camille**, chargée de l'appel à projets "Lutte contre l'isolement social des personnes âgées". Groupement d'Intérêt Économique "Ingénierie du Maintien à domicile des Personnes Agées" (Gie IMPA).
- **COLOMB Amélie**, directrice adjointe du Gie IMPA.
- **COQUARD Benoît**, sociologue au sein du laboratoire Centre d'Économie et de Sociologie Appliqué à l'Agriculture et aux Espaces Ruraux (CESAER) de l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement (INRAE) de Dijon, auteur notamment de l'ouvrage *Ceux qui restent*. Faire sa vie dans les campagnes en déclin.
- **ELY Carole**, directrice du Centre d'Information Sur les Droits Des Femmes Et Des Familles (CIDFF) du Doubs, ancienne coordinatrice régionale des CIDFF Bourgogne-Franche-Comté.
- **HAMDAN Julie**, coordinatrice régionale des CIDFF Bourgogne-Franche-Comté.
- **NOLIN Françoise**, secrétaire du comité du Secours populaire de Venarey-Les Laumes/Semur-en-Auxois.
- **THOREY Martine**, secrétaire générale du comité du Secours populaire de Venarey-Les Laumes/Semur-en-Auxois.

Bibliographie

• DOCUMENTS RÉGIONAUX

Centre Hubertine Auclert Ile-de-France.
Femmes et ruralité, 2019
Cyberviolences conjugales, 2018

INSEE.

3 % des individus isolés de leur famille et de leur entourage : un cumul de difficultés socio-économiques et de mal-être, INSEE Première n°1770, septembre 2019

Toujours des inégalités, mais des femmes de plus en plus en emploi, INSEE Flash n°119, mars 2021

84 100 jeunes chômeurs ou inactifs en Bourgogne-Franche-Comté : pas ou peu diplômés, souvent au domicile familial, INSEE Analyses n°67, février 2020

Gie IMPA.

Isolement social des femmes seniors en Bourgogne-Franche-Comté

La Préfecture et les services de l'État en région Bourgogne-Franche-Comté.

Appel à projets pour le déploiement des centres de suivi et de prise en charge des auteurs de violences, 19 avril 2021

Femmes victimes de violence : Ouverture de points d'accueil éphémères dans les centres commerciaux, 29 avril 2020

• DOCUMENTS NATIONAUX

AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle.

Les filles du coin. Vivre et grandir en milieu rural, Paris, Presses de Sciences Po, 2021

CESE.

Crise sanitaire et inégalités de genre, avril 2021

Combattre l'isolement social pour plus de cohésion et de fraternité, juin 2017

CHATOT Myriam.

Le congé parental : une traversée en solitaire ?,

revue *Sociologie et sociétés*, 2019

Collectif Inter-Associatif des Aidants Familiaux (CIAAF), Institut de Recherches Economiques et Sociales (IRES).

Impact du confinement : une charge supplémentaire pour les aidants, octobre 2020

COQUARD Benoît.

Ceux qui restent. Faire sa vie dans les campagnes en déclin, Paris, La Découverte, 2019

DAVID Françoise, LEBLANC Jocelyne et L' R des centres de femmes du Québec.

Un mal invisible : l'isolement social des femmes, Les Éditions du remue-ménage, Montréal, 1993

DELTOMBE Thomas.

Comment les femmes au foyer sont souvent des "chômeuses de l'ombre", in *La France invisible*, La Découverte, 2008

DRESS.

Confinement du printemps 2020 : une hausse des syndromes dépressifs, surtout chez les 15-24 ans, mars 2021

Les inégalités sociales face à l'épidémie de Covid-19 - État des lieux et perspectives, juillet 2020

FAURE Emmanuelle, HERNANDEZ-GONZALEZ Edna, LUXEMBOURG Corinne.

La ville : quel genre ? L'espace public à l'épreuve du genre, *Le Temps des cerises*, 2017

FLAHAULT Erika.

Une vie à soi. Nouvelles formes de solitude au féminin, Presses universitaires de Rennes, 2009

GUERITAU Violaine.

La Fatigue émotionnelle et physique des mères : le burn-out maternel, Odile Jacob, 2008

INSEE.

La perte d'autonomie touche 14% des personnes âgées vivant à domicile, INSEE Flash, N°55, juin 2018

Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement, INSEE Références, édition 2020 - Vue d'ensemble

Institut National d'Etudes Démographiques (INED).

Le travail et ses aménagements : ce que la pandémie de covid-19 a changé pour les Français, juillet 2020

Logement, travail, voisinage et conditions de vie : ce que le confinement a changé pour les Français, note de synthèse n°10, mai 2020

Bibliographie (suite)

Fondation de France – Crédoc.

10 ans d'observation de l'isolement relationnel : un phénomène en forte progression - Les solitudes en France, édition 2020

La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes.

Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France en 2019, novembre 2020

LECHIEN Marie-Hélène.

L'isolement des jeunes femmes appartenant aux classes populaires rurales, revue *Agone*, 2013

Le Secours Catholique.

État de la pauvreté en France, 2020

Les Petits Frères des Pauvres.

Solitude et isolement des personnes âgées en France, quels liens avec les territoires ?, septembre 2019

Solitude et isolement : quand on a plus de 60 ans en France en 2017, septembre 2017

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Fabriques de territoire, 80 premières labellisations, dossier de presse, 3 février 2020

Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospective (MASSP) de la Direction Générale de la Cohésion Sociale.

Les trois formes de solitudes - Vie seul.e, isolement et sentiment de solitude, septembre 2017

RENAHY Nicolas.

Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale, Paris, *La Découverte*, 2005

WEIZMAN Illana.

Ceci est notre post-partum, *Marabout*, 2021

• PRESSE ET INFORMATIONS EN LIGNE

Actualités Sociales Hebdomadaires (ASH).

Les femmes précaires sont davantage exposées aux problèmes de santé, 9 mars 2021

Banque des territoires.

Avec "Faire compagnie", l'entraide entre voisins s'organise dans les Portes du Morvan (58), 14 septembre 2015

Euractiv.

La double discrimination des femmes en situation de handicap, "grande oubliée" des politiques publiques, 3 décembre 2020

Les cyberviolences conjugales, un mal répandu et méconnu, 25 novembre 2020

France 3 Bourgogne-Franche-Comté.

Côte d'Or : Violences faites aux femmes : des emballages de baguettes de pain comme armes de lutte, 23 mars 2021

Jura : maison de retraite en colocation, une solution contre l'isolement ?, novembre 2020

L'Appui.

L'exclusion sociale des personnes proches aidantes, entrevue avec Hélène Carbonneau, 26 août 2019

Le Journal du Centre.

Un soutien pour les personnes en difficulté, 6 mai 2020

On s'entraide entre voisins, dans le quartier des Bords-de-Loire à Nevers, 27 avril 2019

Le dispositif de lutte contre l'isolement "Faire Compagnie" cherche à mobiliser au maximum, 30 septembre 2019

Libération.

Les femmes sans abri ont peur des viols, elles se cachent, 8 novembre 2017

Le Monde.

Le béguinage, habitat alternatif pour celles et ceux qui refusent la maison de retraite et l'isolement, 9 avril 2021

Le confinement a accentué l'isolement des personnes âgées, 5 juin 2020

Les Petits Frères des pauvres alertent sur la "mort sociale" de nombreuses personnes âgées, 29 septembre 2017

MaCommune.Info.

Un "appartement de répit" à Besançon pour les femmes sans-abris, 19 février 2020

Mediapart.

Femmes et vulnérables, en milieu rural, 23 décembre 2020

SeniorActu.

Un nouveau béguinage à Paray-le-Monial, 16 septembre 2019

Table des **SIGLES**

AAH

Allocation aux adultes handicapés

ADAVIRS

Association départementale d'aide aux victimes d'infractions et à la réinsertion sociale

ADDSEA 25

Association départementale du Doubs de sauvegarde de l'enfant et de l'adolescent

ADSF

Agir pour la santé des femmes

AEEH

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

AFED

Aide aux femmes en difficulté

ANDAVI

Association nivernaise d'aide aux victimes d'infractions

ANPAA

Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (désormais association addiction France)

APA

Allocation personnalisée d'autonomie

APL/AL

Aide personnalisée au logement et Allocation logement

ARS

Agence régionale de santé

CAF

Caisse d'allocations familiales

CCAS

Centre communal d'action sociale

CESE

Conseil économique, social et environnemental

CESER

Conseil économique, social et environnemental régional

CHRS

Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

CIDFF

Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

CREDOC

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

CRPA

Conseil consultatif régional des personnes accueillies

DREETS

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DRESS

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

EHPAD

Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

FDFA

Femmes pour le dire, femmes pour agir

FETE

Femmes égalité emploi

GIE IMPA

Groupement d'intérêt économique "ingénierie du maintien à domicile des personnes âgées"

INJEP

Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

INSEE

Institut national de la statistique et des études économiques

LAEP

Lieux d'accueil parents-enfants

LGBTQI+

Lesbiennes, Gays, Bisexuels, Transgenres, Queers, Intersexes et Plus

MDPH

Maisons départementales des personnes handicapées

MSA

Mutualité sociale agricole

MSAP

Maison de services au public

ORVF

Observatoire régional des violences faites aux femmes

PAEJ

Point accueil et écoute jeunes

QPV

Quartier politique de la ville

RQTH

Reconnaissance de qualité de travailleur handicapé

SIAE

Structure d'insertion par l'activité économique

SPIP

Service pénitentiaire d'insertion et de probation

A large, stylized tree logo in light gray, composed of white outlines of leaves and branches, positioned behind the title.

DÉCLARATIONS

Introduction d' Yves Bard , président de la commission	56
Guy Zima , au nom de la CGT	56
Alexandre Moine , en tant que personnalité qualifiée	57
Manuelle Lambert , au nom de la CFDT	57

Introduction d'**Yves Bard**, président de la commission Cadre de vie-Société et co-rapporteur

Monsieur le président du CESER de Bourgogne-Franche-Comté, mon cher Dominique,

Madame la présidente du Conseil régional de Bourgogne Franche Comté,

Mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Caroline et moi nous apprêtons à vous présenter le travail de la commission Cadre de vie et Société, en réponse à la saisine de Madame la présidente du Conseil régional d'avril 2019 :

"Isolement et Monoparentalité : comment ces formes de précarité agissent-elles sur la situation financière et sanitaire des femmes et des personnes dont elles ont la charge, en Bourgogne-Franche-Comté ? Quelles stratégies correctives peuvent être préconisées à court, moyen et long terme ?".

Compte tenu des délais qui nous étaient demandés, nous étions convenus et je l'en remercie encore, avec Laëtizia Martinez, vice-présidente du Conseil régional, de scinder la saisine en deux parties, la première traitant des femmes et de la monoparentalité, "Femmes et monoparentalité : un double constat d'inégalités", que nous vous avons présenté le 21 janvier 2020, et nous allons vous livrer aujourd'hui le second volet : "De l'invisible détresse à la détresse des invisibles, isolement des femmes en Bourgogne-Franche-Comté: mise en lumière et défis à relever".

Je tiens à saluer l'implication et le travail de tous les membres de la commission sans oublier bien sûr de remercier notre chargée d'études, Hélène Mori.

Je souhaite également remercier l'ensemble des personnes, et elles sont nombreuses, qui ont contribué à ce travail par différents canaux, auditions, contributions écrites, veille documentaire, etc.

Je ne citerai personne de peur d'en oublier ici mais vous pourrez retrouver la liste complète et sans omission dans notre rapport.

Il nous importait de rendre nos travaux avant la fin de la mandature du Conseil régional et ce sera chose faite aujourd'hui.

Il ne vous aura pas échappé, à la lecture de cette saisine, que nombre de constats voire de préconisations que nous avons développés dans nos travaux précédents se retrouvent aujourd'hui, preuve s'il en était besoin de la pertinence d'avoir lié les deux sujets.

Lorsque nous avons présenté nos premiers travaux, rien ne laissait alors présager que deux mois plus tard notre région, notre pays et même le monde entier allaient connaître une crise sanitaire sans précédent avec une succession de confinements et de déconfinements et que 18 mois plus tard nous y serions encore...

Tout d'abord, et comme pour nos travaux précédents la première des difficultés à laquelle nous avons été confrontés est, bien sûr, la quasi absence de données générées.

L'isolement est un sujet délicat à aborder.

Comment identifier, repérer, les personnes isolées ? Comment aller au devant de ces personnes qui par résignation ou abandon ne vont plus au devant de personne ?

Comment leur faire savoir que d'autres rencontrent les mêmes difficultés ?

Comment les informer d'actions ou de dispositifs qui existent ou se mettent en place pour les aider ?

Et bien d'autres questions encore...

Nous allons tenter de soulever le voile et de mettre en lumière ces problématiques. Nous allons cheminer avec vous pour vous expliquer notre choix de traiter des isolements plutôt que de la solitude, de nous attacher aux lieux et cadres de vie, aux parcours de vie et aux ruptures, autant de facteurs pouvant faire entrer en isolement.

Nous regarderons ensuite quels sont les impacts de l'isolement sur ces femmes et les personnes dont elles ont la charge et bien sûr en quoi la crise sanitaire que nous traversons a révélé ou amplifié ces isolements.

Enfin nous vous proposerons 10 préconisations illustrées d'exemples d'actions mises en œuvre localement, mais pas que, et qui pourraient être étendues à nos territoires et à notre région.

Mais je n'ai que trop parlé déjà, votre impatience à entrer dans le vif du sujet en témoigne, et je cède le pupitre à Caroline.

Guy Zima, au nom de la CGT

La CGT ne peut que se féliciter du travail de fond qui a été mené par la Commission Cadre de vie et les préconisations apportées.

Cet avis souligne l'importance des actions des associations. Pour la CGT, celles-ci ne peuvent se substituer à des politiques publiques ambitieuses dans lesquelles tous les acteurs ont pleinement leur rôle à jouer.

Le Conseil régional, demandeur de ce travail, doit aider au développement de ces réalisations, là où est sa responsabilité, et doit mettre pour cela les moyens nécessaires.

En fait c'est l'ensemble des collectivités territoriales qui doivent s'impliquer, notamment les Départements qui ont un rôle fondamental dans la solidarité.

L'État ne peut se désengager, comme il le fait trop souvent, d'actions fortes, structurantes et dans la durée sur ces questions. Son action ne peut se limiter à des déclarations de principe ou à des actions de communication.

Il nous paraît donc indispensable d'interroger à nouveau l'efficacité des politiques publiques et sociales mises en œuvre depuis maintenant des décennies dans le domaine des droits fondamentaux.

La lutte contre l'isolement des femmes, passe en priorité par l'accueil et l'accès aux droits pour tout ce qui touche à la vie quotidienne : travail, formation, logement, santé, culture, loisirs... mais aussi, selon les périodes de la vie, à l'accompagnement de la parentalité ou du vieillissement.

Il s'agit aussi de construire une société du "monde d'après" qui permette d'assurer l'autonomie financière, notamment par l'accès à l'emploi durable et à des retraites suffisantes (à l'heure où une nouvelle réforme "low cost" revient dans l'actualité), et l'autonomie matérielle (logement adapté, mobilité et accès au permis de conduire...).

Cette bataille passe aussi par l'existence de services publics de proximité sur tout le territoire, qu'il soit urbain ou rural, et donc par la facilitation de l'accès à ces services.

Or l'on sait l'acharnement, à l'œuvre toutes ces dernières années, pour mettre en péril les services publics et l'activité des associations qui contribuent à la lutte pour une réelle égalité et contre les discriminations dont les femmes sont victimes, élément important qui contribue à leur isolement. Acharnement principalement au nom d'une austérité budgétaire, soi-disant indispensable, se traduisant par des diminutions de personnels, le non remplacement des départs en retraite, des diminutions ou suppressions de subventions, la marchandisation d'actions...

Malheureusement, ce sont les plus modestes qui en font les frais, et les femmes en premier lieu, et à plus forte raison lorsqu'elles sont isolées.

Nous rappelons qu'aujourd'hui 1^{er} juin reprennent les possibilités d'expulsion de locataires. Nous savons tous que le public visé par ce rapport est potentiellement très exposé. L'État et les collectivités territoriales doivent engager leur responsabilité et y mettre les moyens financiers.

C'est à la protection qu'elle accorde aux plus fragiles que l'on mesure le degré d'avancement d'une société. Nous devons donc collectivement mesurer le chemin à parcourir et ce rapport y contribue.

La CGT votera le rapport de saisine.

Alexandre Moine, en tant que personnalité qualifiée

Il faut saluer cette saisine très intéressante, qui pose la question non résolue du poids des représentations (religion, idéologies, individuelles, etc.) sur et de la part des femmes notamment dans l'espace public... Ce champ d'investigation reste ouvert...

Manuelle Lambert, au nom de la CFDT

La CFDT tient à souligner la qualité de ce rapport complet aux multiples enjeux sur l'isolement des femmes. Être femme, isolée, est généralement synonyme de pauvreté, de précarité, et aussi de souffrances. Les pouvoirs publics et les acteurs locaux ont un devoir de prise en charge spécifique. On ne saurait considérer l'isolement comme un état de fait, une fatalité, c'est une réalité sociale issue de multiples situations créées par les inégalités, sociales, de genre, territoriales.

C'est l'occasion de souligner combien la réforme en cours de l'assurance chômage va encore aggraver la situation de ces femmes. Elle doit être annulée.

Les préconisations de cet avis signalent l'urgente nécessité d'adapter et de développer l'offre de

transport public notamment dans les zones rurales généralement reculées.

Beaucoup de femmes seules n'ont pas les moyens de supporter le coût et l'entretien d'un véhicule personnel et certaines ont renoncé à la conduite.

Il est également impérieux de développer l'accès aux services au public offerts par l'État, les collectivités, les associations pour favoriser l'accès des femmes isolées aux informations et activités encore trop souvent accessibles seulement en zones urbaines.

L'insertion par l'activité économique dans les territoires ruraux doit davantage être soutenue afin d'éviter aux femmes isolées de se "délocaliser" et d'accentuer la désertification.

Concernant l'habitat, la CFDT veut insister sur la nécessité d'encourager et de subventionner les initiatives d'habitat alternatif qui conjuguent à la fois l'aspect économique et la socialisation. Beaucoup d'expériences sur le territoire français et également en BFC témoignent de l'impact positif de ce type d'habitat qui génère de nouvelles formes de solidarité, une vie sociale dynamisée permettant de compenser l'absence de soutien familial pour les femmes avec enfants à charge et de réduire les effets négatifs de l'isolement sur la santé pour les plus âgées, repoussant ainsi l'échéance de la dépendance.

La CFDT votera cet avis.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex
Tél. 03 80 44 34 32



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr